

| | |
|--|-----------|
| L'ÉDITO DU PRÉSIDENT | 2 |
| La dépendance, arrêtons de nous voiler la face | 2 |
| 3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE | 4 |
| L'inflation est de retour, quelles conséquences pour l'économie et quelle stratégie pour les épargnants ? | 4 |
| LE COIN DE L'ÉPARGNE | 8 |
| Crise ukrainienne, quelles conséquences pour les épargnants ? | 8 |
| Le serpent de mer des donations | 11 |
| LE COIN DE LA RETRAITE | 17 |
| Égalité homme/femme en matière de retraite, le compte n'y est toujours pas ! | 17 |
| LE COIN DE LA DÉPENDANCE | 25 |
| Dépendance, en attendant Godot..... | 25 |
| LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE | 29 |
| Dis-moi combien tu gagnes, je te dirai comment tu épargnes ! | 29 |
| LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE | 41 |
| Tableau de bord des produits d'épargne | 42 |
| Tableau de bord des marchés financiers | 43 |
| Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt | 44 |
| Tableau de bord de la retraite | 45 |

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

LA DÉPENDANCE, ARRÊTONS DE NOUS VOILER LA FACE



Le livre-enquête du journaliste Victor Castanet, *Les Fossoyeurs*, a révélé que les conditions d'hébergement des personnes âgées dans les EHPAD étaient indignes. Il est étonnant d'être étonné, tant ce problème est réel depuis des années. Les EHPAD accueillent des personnes âgées que ni les familles, ni les hôpitaux ne peuvent prendre en charge. L'âge moyen d'entrée dans ces établissements est de 85 ans et 2 mois. Il recule d'année en année. La durée des séjours ne dépasse pas, en moyenne, deux ans et sept mois. Les personnes dans ces établissements doivent faire face à plusieurs pathologies exigeant de multiples soins. Les hôpitaux se sont spécialisés dans les actes opératoires avec des séjours qui tendent à se raccourcir. Ils ne sont pas équipés pour gérer sur plusieurs années un grand nombre de patients. Les EHPAD n'ont pas été de leur côté pensés pour être des structures de soins lourds avec du personnel formé à cet effet. Depuis vingt ans, cette réalité s'impose à nous mais nous la récusons par faiblesse. Depuis vingt ans, une

grande loi sur la dépendance est attendue afin de trancher les points en suspens : quel financement, quels moyens ? Quel personnel ? La création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale ne résout pas ces questions.

D'ici 2040, le nombre de personnes âgées dépendantes devrait doubler. Avec l'éclatement des structures familiales, avec la montée de l'individualisme, la gestion de ces personnes sera un problème de plus en plus sensible. Faut-il créer un nouvel impôt pour financer la dépendance ? Faut-il augmenter la CSG ou les cotisations sociales pesant sur les actifs ? Faut-il mettre en place une assurance dépendance obligatoire financée par les retraités ? L'idée qu'une mutualisation puisse s'organiser au niveau des retraités n'est pas en soi irrationnelle. Les 17 millions de retraités pourraient, en effet, cotiser à une assurance dépendance permettant une prise en charge digne de ce nom. Celle-ci suppose évidemment en parallèle une montée en gamme des EHPAD qui devraient de plus en plus devenir de véritables établissements de soins. La dépendance est avant tout un problème d'accès à des solutions médicales. La revalorisation des

métiers au sein de ces établissements est une priorité. La présence de médecins, d'infirmiers en plus grand nombre est une nécessité. La création de nouveaux métiers pouvant s'intercaler entre aides-soignants, infirmiers et médecins est une voie à étudier. Le personnel soignant devrait être encouragé à se spécialiser en gériatrie. Il faudrait également améliorer les moyens de passage d'un statut à un autre, d'infirmier à médecin par exemple. Nous devons, par respect par nos aînés, être davantage innovants. Inspirons-nous des exemples étrangers qui donnent des résultats tant en termes de qualité de vie qu'en termes de coût. Une fois de plus, il nous faut regarder du côté de l'Europe du Nord où les autorités ont

refusé de faire des établissements pour les personnes dépendantes des mouiroirs.

Le gouvernement qui sera nommé après les élections législatives du mois de juin prochain ne pourra pas reporter la discussion d'un véritable projet de loi sur la dépendance. Il devra faire preuve de modernité et savoir sortir du tout administratif. Le secteur privé ne saurait être le bouc émissaire facile. Une vision d'ensemble non-manichéenne s'impose. Il faut travailler à des partenariats publics/privés. Il faut y associer les collectivités locales et les professionnels de santé, l'objectif étant d'améliorer les conditions de vie de nos aînés.

Jean-Pierre Thomas

3 QUESTIONS À PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

L'INFLATION EST DE RETOUR, QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'ÉCONOMIE ET QUELLE STRATÉGIE POUR LES ÉPARGNANTS ?

Face à la résurgence de l'inflation, les banques centrales ont décidé d'augmenter leurs taux directeurs. Ce changement de cap monétaire peut-il aboutir à un affadissement de la croissance ?

Le rebond de l'inflation a surpris, par sa force et sa durée, les banques centrales. Celui-ci ne devait durer que quelques mois et s'estomper avant la fin de l'année dernière. La crise ukrainienne avec ses conséquences sur l'énergie et les produits agricoles ne fait qu'accentuer cette tendance. Nul n'ose prédire désormais la fin de la vague inflationniste. Au cours de l'année 2021, les économistes ont certainement sous-estimé la désorganisation des chaînes de valeurs par l'épidémie. La stratégie de zéro covid choisie par la Chine et certains pays asiatiques aboutit à des arrêts épisodiques de production qui se répercutent sur les autres États. La forte demande, dopée par les plans de relance, a créé d'importants goulets d'étranglement. Au même moment, aux États-Unis comme au Japon, les consommateurs ont

souhaité acquérir les mêmes produits. Si avant la crise, la demande était soutenue par les services, avec l'épidémie, celle-ci est avant tout portée par les biens industriels qui nécessitent des matières premières et de l'énergie. En raison de prix bas pratiqués ces dix dernières années, les entreprises des secteurs minier et énergétique ont sous-investi. Les tensions internationales provoquées par le conflit dans le Donbass contribuent également à la hausse des prix. La décarbonation des économies et le souverainisme économique sont également des facteurs inflationnistes. La force et la durée de l'inflation dépendront de l'ampleur de sa transmission sur les salaires. Aux États-Unis, avec un marché de l'emploi marqué par un taux d'activité en retrait et un mouvement important de démissions, la répercussion de la hausse des prix sur les salaires semble se produire. En Europe, en revanche, cela n'est pas pour le moment le cas, malgré l'augmentation du nombre d'emplois vacants.

Avec un taux d'inflation qui dépasse 5 % en zone euro et 7 % aux États-Unis, les banques centrales ont décidé d'accélérer la fin progressive des politiques monétaires expansives. Il faut prendre conscience que ces politiques qui se traduisent par des taux directeurs nuls voire négatifs et par des rachats d'actifs n'ont pas à devenir la norme. Elles sont par nature exceptionnelles. Plus elles perdurent, plus délicate sera leur réduction. La sortie du dopage monétaire est un exercice périlleux, car il est en vigueur depuis de nombreuses années. Aux États-Unis, les politiques monétaires accommodantes ont été de mise depuis la crise de 2008, même si la banque centrale avait réussi à relever légèrement ses taux entre 2016 et 2018. La zone euro s'était convertie plus tardivement à une telle politique. Il a fallu attendre la crise grecque en 2012 et surtout la récession qui s'est ensuivie pour convaincre en 2015 la Banque centrale européenne (BCE) d'abaisser ses taux et engager de vastes programmes de rachats d'actifs. L'épidémie de covid-19 a amené, en 2020, la BCE à accroître ses achats d'obligations.

Si avec le retour à la normale de l'activité, la sortie des politiques monétaires accommodantes est logique, elle ne doit pas briser la reprise. Les banques centrales sont prises entre l'enclume et le marteau, partagées entre la volonté de limiter les tensions inflationnistes

conformément à leurs missions statutaires et la nécessité de maintenir un niveau correct de croissance. Elles doivent aussi veiller à ne pas créer une crise de solvabilité des États qui se sont fortement endettés lors de ces deux dernières années.

Un relèvement trop rapide des taux d'intérêt pourrait provoquer une série de réactions en chaîne et porter atteinte à la croissance. Il pourrait ainsi conduire à une baisse de l'investissement des entreprises et des ménages. En France, plus qu'ailleurs, les entreprises recourent essentiellement aux crédits pour se financer. Pour réaliser la décarbonation de leurs activités, pour rattraper leur retard en matière de digitalisation, elles se doivent d'investir. Un relèvement brutal des taux pourrait amener à un report des projets d'investissement. Les États fortement endettés sont également fortement exposés à la remontée des taux d'intérêt. L'inflation a l'avantage de réduire le poids de la dette publique au sein du PIB mais le service de la dette pourrait progresser rapidement. Les États pourraient néanmoins tirer profit de l'inflation du fait de l'indexation de leurs recettes (en particulier pour la TVA). Si les taux d'intérêt réels restent faibles voire négatifs, les États pourraient être gagnants. En revanche, les économies des pays émergents et en développement dont une part non négligeable des crédits est exprimée en devises

étrangères pourraient être déstabilisées. La hausse des taux pourrait conduire les flux financiers à privilégier les placements occidentaux au détriment de ceux des pays émergents contraignant ces derniers à relever fortement leurs taux, ce qui pourrait casser leur croissance.

Pensez-vous que la hausse de l'inflation et celle des taux seront durables ?

En la matière, la prudence est de mise. Le retour rapide de l'inflation surprend, même s'il a été, au vu des milliers de milliards d'euros ou de dollars qui ont été mis sur la table, longtemps recherché. L'abondante liquidité engendrée par la politique monétaire expansionniste a fini par se transformer en inflation. L'inflation peut s'installer si elle touche les salaires et si une spirale peut s'engager. Les tensions internationales, la transition énergétique, les pénuries de main-d'œuvre peuvent provoquer l'enclenchement d'un cycle inflationniste. Par rapport aux années 1970 et 1980, il y a des similitudes, notamment la hausse des cours du pétrole. Il y a aussi des différences, les marchés étant beaucoup plus concurrentiels. Les banques centrales ont appris des crises précédentes et connaissent les effets de tout relèvement des taux. Par ailleurs, la sensibilité des économies à ces derniers est beaucoup plus forte en raison du niveau élevé de l'endettement. Une hausse, même faible, peut avoir des

conséquences plus marquées en 2022 qu'en 1980. Dans ce contexte, les banques centrales utiliseront, sans nul doute, avec prudence l'arme des taux.

Quelles sont les conséquences pour les épargnants d'une augmentation des taux d'intérêt ? Doivent-ils s'en réjouir ? Le rendement des fonds euros augmentera-t-il ?

L'épargne des Français reste massivement investie en produits de taux. Ces derniers représentent plus des deux tiers de leur épargne financière. Un relèvement des taux d'intérêt leur est logiquement favorable. Si l'augmentation des taux est inférieure à la hausse de l'inflation et si elle n'intervient qu'avec retard par rapport à cette dernière, les épargnants devront accepter une baisse de la valeur en euros constants de leur patrimoine financier. Dans les années 1980, les détenteurs de livrets ont été perdants. Le taux du Livret A a certes atteint 8,5 % en 1981 mais l'inflation dépassait alors 13 %. Les épargnants ayant investi en produits de taux doivent prendre en compte leur rendement réel, c'est-à-dire net d'inflation. Il est fort à parier que dans les prochaines années, celui-ci demeure nul voire négatif. Cette politique appelée « répression financière » sera pratiquée afin notamment de faciliter la solvabilité des États.

Pour l'assurance vie, une remontée progressive des taux est, à terme, une bonne nouvelle pour les épargnants. Ils ne pourront pas néanmoins espérer en bénéficier dans un premier temps. Les fonds euros sont des tankers qui ont une inertie importante. Si leur rendement a baissé moins vite que les taux d'intérêt des obligations d'État, leur hausse connaîtra le même sort. Les obligations qui dans la gestion actif/passif des contrats d'assurance vie permettent d'assurer la garantie en capital verront leur valeur de marché diminuer avec la hausse des taux.

Les actions résistent mieux à l'inflation que les produits de taux, les entreprises ayant les capacités de répercuter les hausses qu'elles subissent sur leurs prix de vente. Néanmoins, cette faculté n'est pas donnée à toutes les entreprises. Celles qui appartiennent à des secteurs réglementés (distribution d'énergie par exemple) ou celles dont la demande est fonction des prix seront plus exposées à l'inflation. Les entreprises du luxe, de l'agroalimentaire ou de la santé ont en règle générale plus de latitude pour faire passer des augmentations de prix.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

CRISE UKRAINIENNE, QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ÉPARGNANTS ?

AVEC LA HAUSSE DU COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES, DES CÉRÉALES ET DE L'ÉNERGIE, UNE HAUSSE RAPIDE DES TAUX D'INTÉRÊT EST-ELLE PRÉVISIBLE ?

Avant la crise ukrainienne, l'inflation était en nette accélération, plus de 7 % aux États-Unis, plus 5 % en zone euro et plus de 3,5 % en France en février. Les banques centrales s'apprêtaient, plus vite que prévu, à augmenter leurs taux directeurs. Certains experts envisageaient quatre à cinq hausses pour la FED et une augmentation avant la fin d'année pour la BCE, sachant que celle-ci ne devait pas intervenir avant 2023 voire 2024 initialement.

Avec l'invasion ukrainienne, les tensions inflationnistes ne peuvent qu'augmenter avec la hausse du cours de l'énergie et des céréales. Le baril de pétrole a dépassé 100 dollars fin février, un niveau inconnu depuis 2014. L'inflation qui devait s'atténuer à partir de la fin du premier semestre devrait donc connaître une nouvelle poussée. Les banques centrales vont être prises en tenaille. L'invasion russe en Ukraine aura des effets récessionnistes du fait de l'augmentation du prix du pétrole et du gaz. Les entreprises pourraient

réduire leurs investissements compte tenu du haut niveau d'incertitudes. Les ménages pourraient épargner davantage. Augmenter les taux brutalement pourrait accroître le ralentissement de l'économie. Entre inflation et activité, les banques centrales sont face à un dilemme qui ne sera pas simple à résoudre. Il est fort probable qu'elles fassent preuve de pragmatisme d'autant plus que cette crise s'accompagne d'un nouveau besoin de dépenses publiques. Les États occidentaux ont décidé d'augmenter en toute urgence leurs dépenses militaires, +100 milliards d'euros pour la seule Allemagne qui a indiqué qu'elle s'endetterait pour les financer.

Si les taux d'intérêt sont attendus en hausse dans les prochains mois, ils devraient rester négatifs en valeur réelle, suivant de loin la remontée des prix.

CETTE AUGMENTATION EST UNE BONNE NOUVELLE POUR LES DÉTENTEURS DE PRODUITS DE TAUX : LIVRETS D'ÉPARGNE DONT LE LIVRET A, L'ASSURANCE VIE...

En restant inférieurs à l'inflation, les taux des produits de taux ne garantiront pas le maintien en valeur

réelle du capital qui y est placé. Leur éventuelle augmentation ne compensa pas la hausse de l'inflation. Les fonds euros de l'assurance vie sont des tankers. Il y a une forte inertie. Ils mettent du temps à baisser et il en sera de même pour leur remontée. Ce qu'il faut éviter, c'est une hausse brutale qui mettrait en tension les compagnies d'assurances. La BCE veillera à ce que la montée des taux soit la plus progressive possible pour éviter des effets de ciseaux sur la valeur des obligations.

Y A-T-IL UN RISQUE POUR LA GARANTIE EN CAPITAL DES PRODUITS DE TAUX ET, EN PARTICULIER, POUR LES FONDS EUROS ?

Les établissements financiers, en Europe, sont capables de surmonter la crise ukrainienne. Ils respectent les normes prudentielles qui ont été durcies après la crise financière de 2008. Leur solvabilité est surveillée par les régulateurs. Ils ont été amenés à réaliser des crash-tests afin de vérifier leur résilience. Par ailleurs, les conséquences de la crise ukrainienne sont moindres, pour le moment, que celles constatées lors de la crise grecque. L'exposition des banques à la Russie est, en moyenne, relativement faible. Dans ces conditions, il n'y a pas de réelles inquiétudes sur la garantie offerte aux assurés dans le cadre des fonds euros des contrats d'assurance vie.

LES ACTIONS SONT CHAHUTÉES DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE. EST-CE UN TOURNANT POUR LE MARCHÉ ?

Il y avait déjà de la volatilité avant la crise ukrainienne en raison des anticipations de hausses au niveau des taux directeurs. Elle est amplifiée depuis le début de l'invasion en raison des incertitudes que cette dernière fait peser sur la croissance. La baisse des cours reste néanmoins mesurée pour le moment. Elle concerne avant tout la zone euro du fait de sa proximité avec le théâtre d'opérations et de ses liens économiques avec la Russie. L'augmentation du prix du gaz et du pétrole touche avant tout les pays européens qui sont dépendants, en la matière, de la Russie.

Au-delà de l'effet de surprise, les conséquences de cette crise ne doivent pas être exagérées. La Russie comme l'Ukraine sont des clients marginaux pour les pays de la zone euro en ce qui concerne les échanges, représentant 1 à 3 % des échanges. Si 35 entreprises françaises du CAC 40 ont des filiales en Russie, ces dernières comptent, en règle générale, pour moins de 5 % de leur chiffre d'affaires total. Si l'Allemagne échange le plus avec la Russie, la France est le pays européen qui a le plus grand nombre d'entreprises implantées. Malgré tout, pour l'une comme pour l'autre, la perte de ce marché n'est pas systémique. Cette crise intervient au moment où les résultats des entreprises sont bons,

leur permettant d'encaisser plus facilement ses effets. Les valeurs bancaires sont les plus touchées par l'invasion en raison des sanctions financières qui ont été prises. Les valeurs liées aux transports, au tourisme, à l'énergie et à l'agroalimentaire sont également pénalisées. Un rebond pourrait intervenir rapidement. Les valeurs liées à la défense devraient connaître une forte hausse en raison de l'augmentation des commandes d'équipements militaires.

QUE FAUT-IL FAIRE ACHETER OU VENDRE DES ACTIONS ?

Il faut être mobile et opportuniste. Les Français, actionnaires, sont de plus en plus matures. En 2020, face à la diffusion de l'épidémie, ils n'ont pas vendu comme en 2001 ou en 2008. Ils auraient tort, aujourd'hui de céder à la panique. Il y a certainement de bonnes opérations à réaliser, certaines valeurs, ayant baissé depuis l'enclenchement du conflit, devraient rebondir dans les prochains mois. En période de crise, les règles traditionnelles sont toujours de mise,

diversification régionale et sectorielle, réalisation de plus-values et réallocation de son portefeuille en fonction des opportunités.

LES CRYPTOMONNAIES SONT-ELLES TOUCHÉES PAR LA CRISE UKRAINIENNE ?

La Russie et l'Ukraine étaient des zones de minage de cryptomonnaies importantes, même si les autorités russes avaient officiellement indiqué ne plus vouloir miner. Cette situation ne peut que renforcer la volatilité déjà extrême de ce marché. La hausse des taux d'intérêt à venir constitue une pression à la baisse pour les cryptomonnaies. Par ailleurs, le tarissement des plus-values sur le marché des technologiques réduit le réinvestissement sur ce type d'actifs.

Avec la hausse des taux, les obligations du Trésor redeviennent plus compétitives.

LE SERPENT DE MER DES DONATIONS

La campagne présidentielle a replacé au cœur du débat le régime fiscal des donations. Certains estiment qu'il est nécessaire, au nom de la mobilité du capital, de les faciliter, quand d'autres estiment qu'elles ne font qu'accroître les inégalités patrimoniales. Selon une enquête du Cercle de l'Épargne du mois de septembre 2021, une large majorité de Français souhaite un allègement des droits en matière de donation, seuls 14 % des sondés seraient favorables à leur hausse.

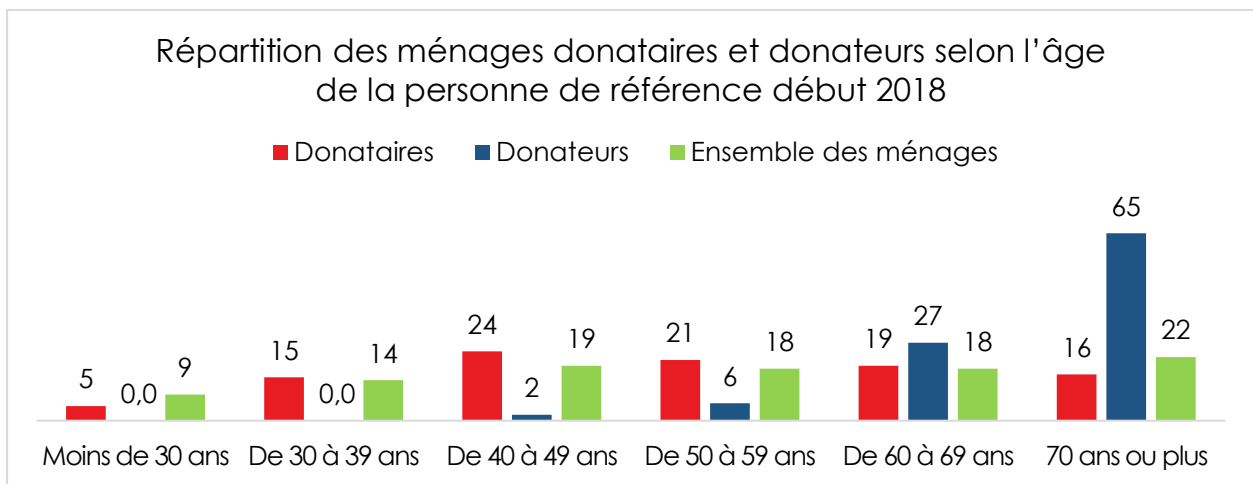
PRÈS D'UN MÉNAGE SUR CINQ A REÇU UNE DONATION AU COURS DE SA VIE

Début 2018, selon l'INSEE, 18 % des ménages ont reçu une donation au cours de leur vie (ménages donataires) et 8 % en ont versé une (ménages donateurs). Dans près de neuf cas sur dix les parents sont à l'origine des donations reçues (87 %).

Dans 9 % des cas, ce sont les grands-parents qui en sont à l'origine. 52 % des donations reçues comprennent un bien financier (argent, assurance-vie, valeurs mobilières) et 49 % un bien immobilier (logement, terrain). La moitié des donations reçues représentent moins de 30 000 euros, 31 % entre 30 000 euros et 100 000 euros et 19 % 100 000 euros ou plus.

LES DONATIONS AVANT TOUT EFFECTUÉES PAR DES RETRAITÉS

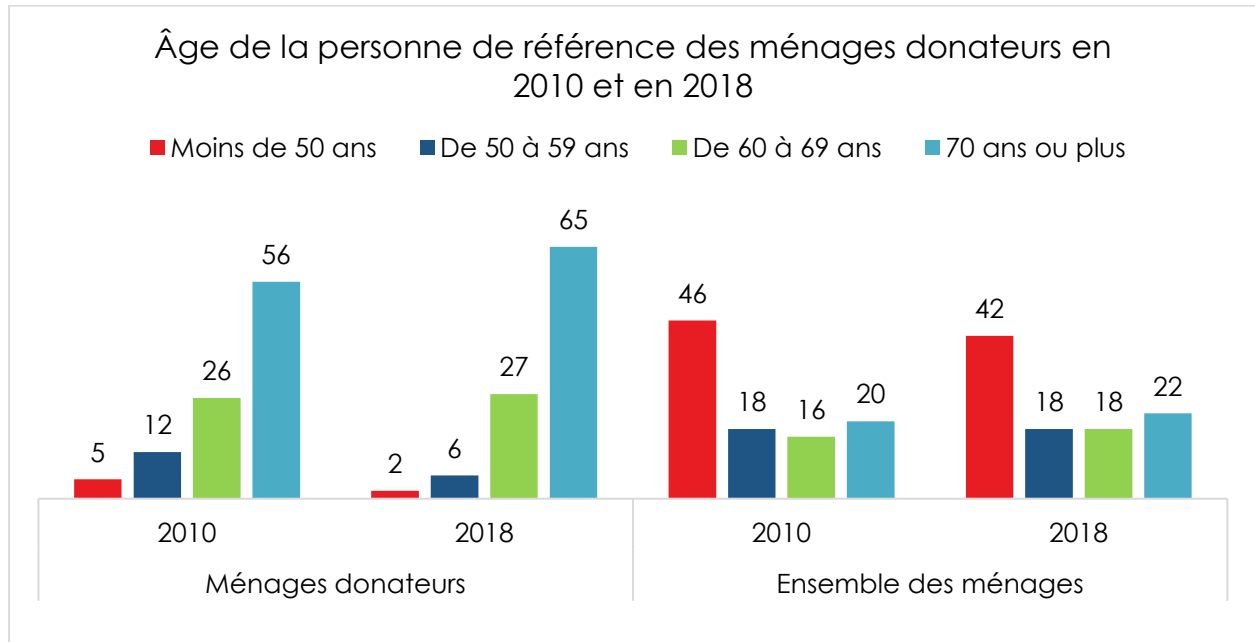
En 2018, 65 % des ménages donateurs ont une personne de référence de 70 ans ou plus et seuls 8 % des donateurs ont une personne de référence de moins de 60 ans. Les donateurs sont ainsi en grande majorité retraités. 85 % des ménages ayant versé une donation, la personne de référence était à la retraite au moment de l'enquête début 2018.



Cercle de l'Épargne – INSEE

Avec le vieillissement de la population, l'âge moyen des donateurs tend à augmenter. Les

ménages de 70 ans ou plus représentaient 56 % des donateurs en 2010, contre 65 % en 2018.



Cercle de l'Épargne – INSEE

LES DONATAIRES SONT D'ÂGE MÛR ET PLUTÔT ISSUS DES CATÉGORIES SOCIALES SUPÉRIEURES

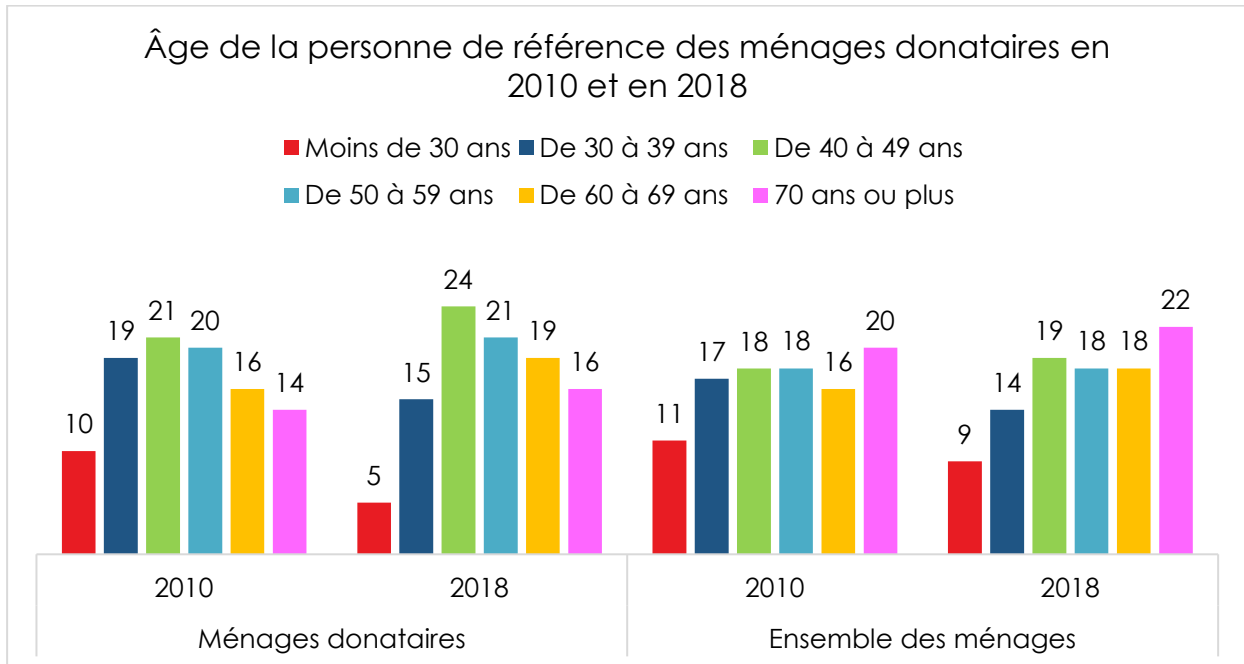
En 2018, 45 % des donataires ont entre 40 et 59 ans, contre 37 % de l'ensemble des ménages. Les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans représentent quant à eux seulement 5 % des donataires. En 2010, des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans déclaraient avoir déjà reçu une donation étaient deux fois plus nombreux. Les ménages donataires ont plus fréquemment une personne de référence cadre, profession intermédiaire ou indépendant que l'ensemble des ménages. 18 % des

ménages donataires sont cadres, contre 10 % de l'ensemble des ménages. Au contraire, les employés et ouvriers sont sous-représentés (18 % des ménages donataires, contre 27 % de l'ensemble des ménages). En 2018, 12 % des ménages employés ou ouvriers ont déjà reçu une donation contre, 31 % des ménages cadres.

En 2010, les ménages dont la personne de référence avait moins de 40 ans représentaient 29 % des ménages ayant déjà reçu une donation ; ce taux en 2018 n'est plus que de 20 %, preuve que les donataires sont de plus en plus âgés en lien avec l'âge croissant des donateurs. La part des ménages donataires dont la personne de

référence a plus de 60 ans est passée de 30 à 35 %. Si en 2010, 16 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans

déclaraient avoir déjà reçu une donation, ce taux n'est plus que de 10 % en 2018.



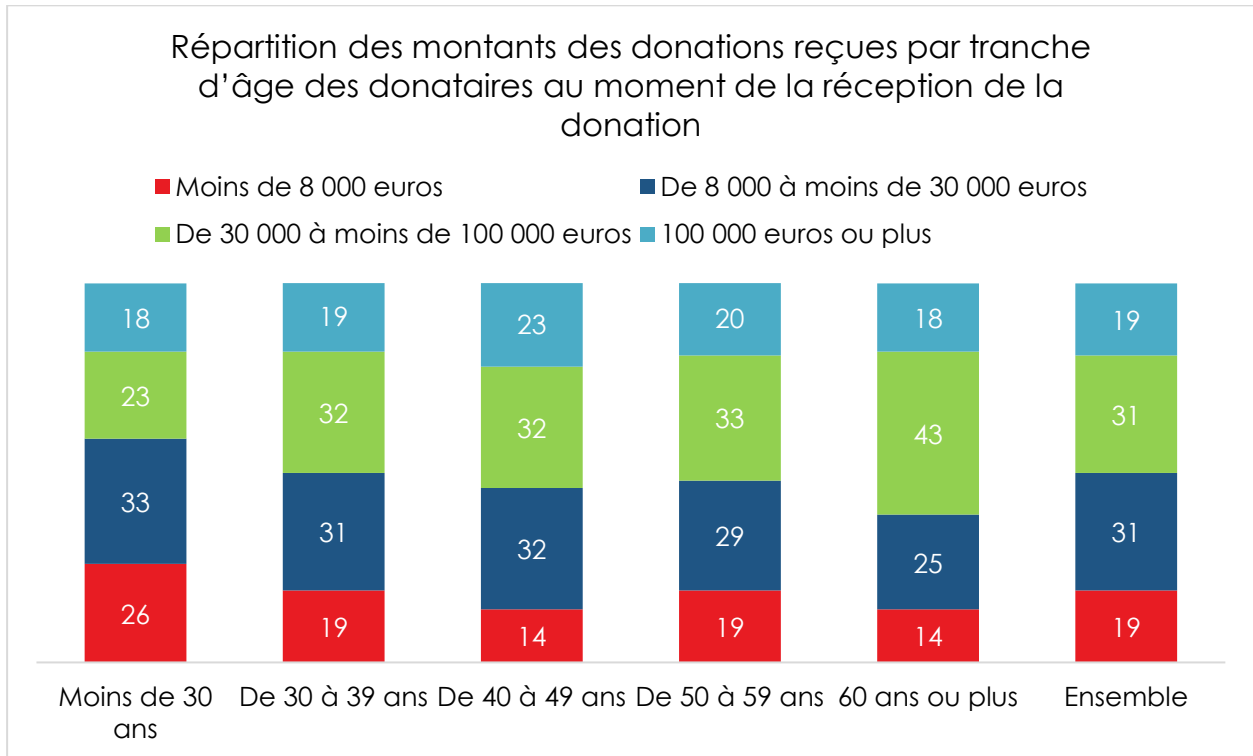
Cercle de l'Épargne – INSEE

LE MONTANT DES DONATIONS AUGMENTE AVEC L'ÂGE

Les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans au moment de la donation reçoivent plus fréquemment que les autres des donations de moins de 8 000 euros. Les ménages dont la personne de référence a entre 40 et 49 ans au moment de la donation reçoivent plus fréquemment que les autres des donations d'un montant supérieur à

100 000 euros. Il s'agit un peu plus souvent d'immobilier (53 % des donations reçues comportent un bien immobilier, 49 % pour l'ensemble des ménages).

Les donations comprises entre 30 000 et 100 000 euros sont nettement plus fréquentes pour les donateurs de 60 ans ou plus. Il s'agit alors de biens financiers.

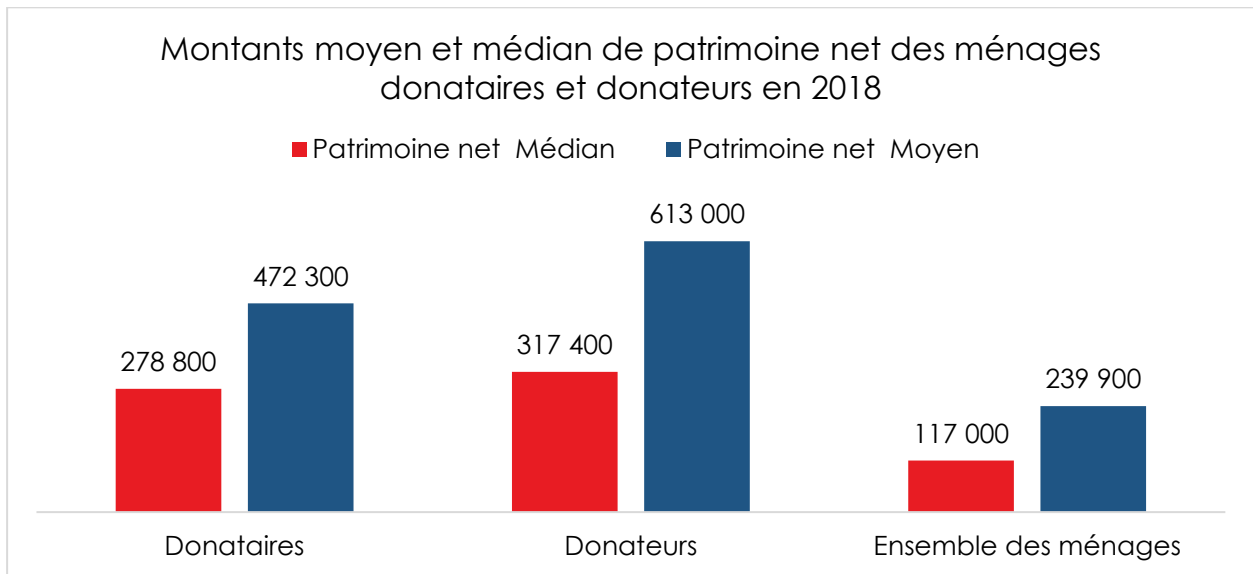


Cercle de l'Épargne – INSEE

LES DONATEURS ET LES DONATAIRES DISPOSENT D'UN PATRIMOINE ÉLEVÉ

Début 2018, le patrimoine net des ménages donateurs s'élève à 613 000 euros en moyenne, quand le patrimoine moyen français est de 239 900 euros. Cet écart important s'explique notamment par le fait que la population des donateurs est plus âgée que l'ensemble des ménages. Pour neutraliser l'effet âge, il faut comparer le patrimoine moyen des donateurs avec celui des ménages de 60 ans ou plus, qui s'élève à

309 900 euros. Ainsi, à âge comparable, les ménages donateurs sont en moyenne encore deux fois mieux dotés que l'ensemble de la classe d'âge concernée. Le patrimoine médian des donateurs est de 317 400 euros, 117 000 euros pour celui de l'ensemble de la population et de 185 400 euros pour celui des plus de 60 ans ou plus. Les donataires ont également un patrimoine net plus élevé que la moyenne, 472 300 euros en moyenne, soit deux fois plus que l'ensemble des ménages.

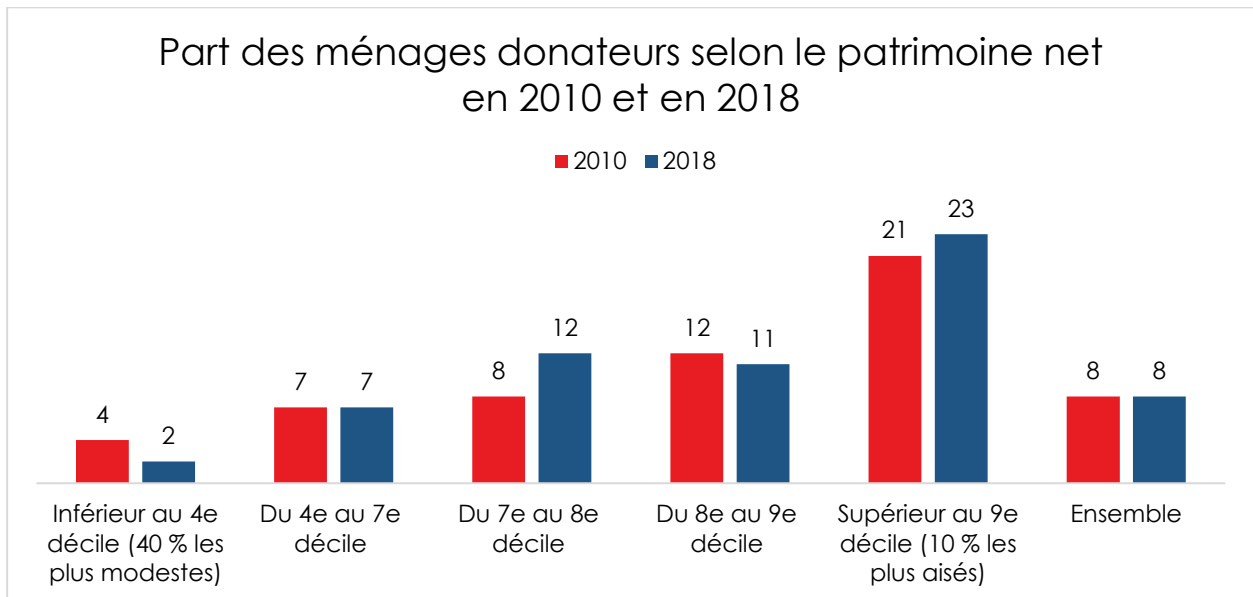


LES DONATEURS ONT DES REVENUS PLUS ÉLEVÉS QUE LA MOYENNE

En 2018, 24 % des ménages donateurs ont un niveau de vie supérieur à 40 000 euros, contre 9 % de l'ensemble des ménages. Le niveau de vie dépasse même 50 000 euros pour 13 % des donateurs, contre 4 % pour l'ensemble des ménages. Les donataires sont dans la même situation. 18 % ont un niveau de vie supérieur à 40 000 euros et 9 % un niveau de vie supérieur à 50 000 euros.

55 % des ménages ayant reçu une donation au cours de leur vie font partie des 30 % les mieux dotés en patrimoine net. 24 % des ménages ayant déjà reçu une donation

appartiennent aux 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine net. Les ménages donateurs sont également surreprésentés dans le haut de la distribution de patrimoine net. 31 % font partie des 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine net, contre 27 % des ménages donateurs en 2010. La part des ménages donateurs dotés d'un patrimoine inférieur au patrimoine net médian a quant à elle baissé entre 2010 et 2018, passant de 28 % des donateurs en 2010 à 18 % en 2018. En 2018, seuls 2 % des ménages ayant un patrimoine net inférieur au 4^e décile ont déjà versé une donation alors qu'ils sont 23 % parmi les ménages ayant un patrimoine net supérieur au 9^e décile.



Les donations par nature concernent essentiellement les ménages de cadres et d'indépendants. La donation est une préparation de son vivant de la succession. Elle permet de résoudre certains problèmes

familiaux et de réduire le coût fiscal pour les héritiers. Cette possibilité fait l'objet d'un large consensus au sein des Français même chez ceux qui n'en sont pas potentiellement bénéficiaires.

LE COIN DE LA RETRAITE

ÉGALITÉ HOMME/FEMME EN MATIÈRE DE RETRAITE, LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS !

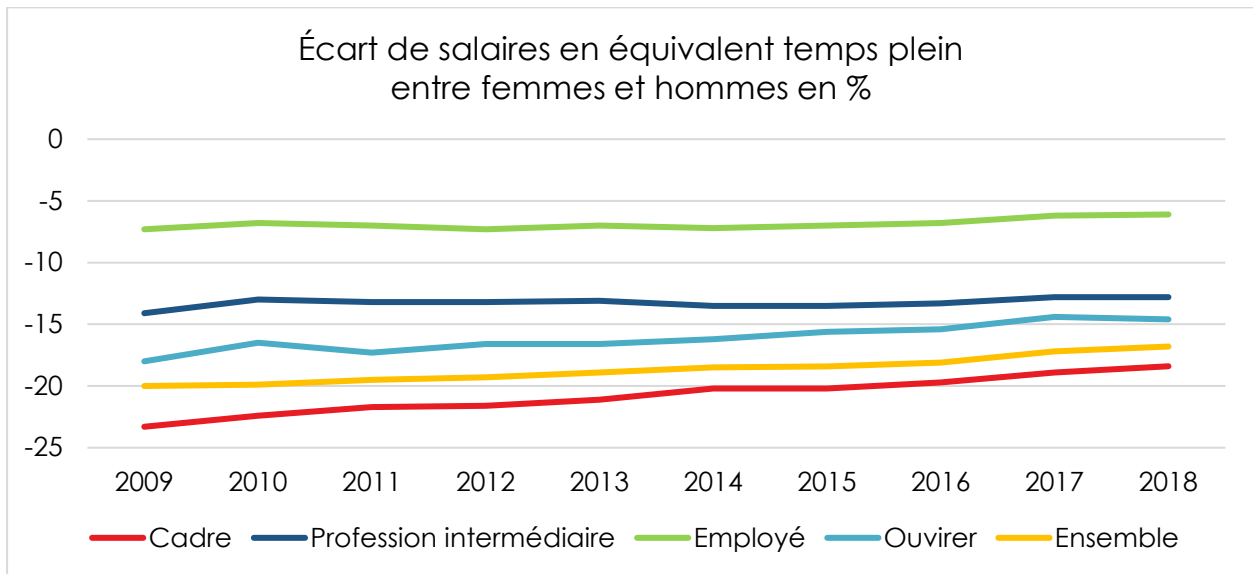
L'égalité entre les hommes et les femmes en matière de salaire demeure à réaliser, même si l'écart tend à se réduire grâce notamment à l'intervention du législateur et à la progression du taux d'activité féminin. Les pensions de retraite étant une photographie des situations professionnelles passées donnent à voir encore aujourd'hui, à d'importantes inégalités entre les deux sexes. Cet écart persistant explique en grande partie les perceptions différentes vis-à-vis du système de retraite qui sont constatées entre les hommes et les femmes.

À L'ORIGINE, DES ÉCARTS DE REVENUS ENTRE HOMMES ET FEMMES

Les inégalités de revenus entre hommes et femmes sont à la fois liées à la nature des postes occupés et à la pratique plus répandue du temps partiel chez les femmes. Ainsi, selon l'INSEE, en 2020, 39,9 % des femmes en emploi occupent des postes d'employés, contre 12,5 % des hommes. Si en revanche, on compte

davantage d'hommes parmi les ouvriers (29,9 % contre 7,9 %), ils sont également plus nombreux à exercer une activité en tant que cadres (respectivement 22,7 % contre 17,9 %). Enfin près de 3 fois femmes sur 10 travaillent à temps partiel (27,4 % exactement), soit 3,3 fois plus que les hommes.

La nature et les conditions d'exercice des emplois ont de fait une incidence sur le niveau de salaire. Elles expliquent une grande partie des écarts de salaires constatés bien que ces derniers tendent à se réduire. En 2018, le salaire moyen d'une femme en équivalent temps plein était inférieur de 16,8 % à celui d'un homme quand il l'était de 20 % en 2009. La différence est encore plus marquée parmi les plus hautes rémunérations, notamment parce que les femmes sont sous-représentées dans le haut de la distribution des salaires. Toujours selon l'INSEE, elles ne représentent que 19,5 % des 1 % des salariés les mieux rémunérés, contre 41,6 % de l'ensemble des salariés du privé.



Cercle de l'Épargne – INSEE

UNE INÉGALITÉ RÉELLE À LA RETRAITE

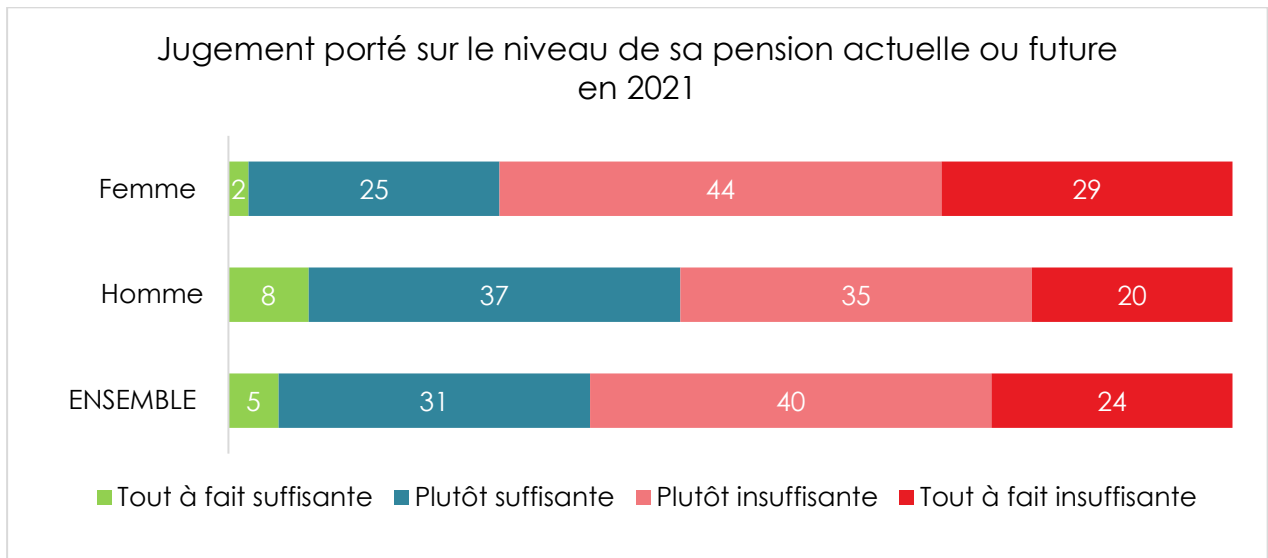
Fin 2019, les femmes résidant en France avaient, selon la DREES, une pension de droit direct (y compris l'éventuelle majoration de pension pour trois enfants ou plus) inférieure, en moyenne, de 40 % à celle des hommes. Cet écart était de 50 % en 2004. Cette réduction s'explique par l'augmentation du taux d'activité des femmes qui accèdent par ailleurs davantage à des postes qualifiés et par la meilleure prise en compte des arrêts de travail pour maternité. L'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF) mise en place en 1972 leur a également permis d'acquérir, sous certaines conditions, des droits à pension au titre de l'éducation des enfants. Après prise en compte de la pension de réversion, dont les femmes sont principales bénéficiaires,

l'écart de pension homme/femme passe à 28 % en 2019.

En raison d'une part importante d'hommes avec un faible niveau de pension parmi les retraités résidant à l'étranger, l'écart de pension entre les femmes et les hommes est moins élevé lorsqu'il est calculé pour l'ensemble des retraités. La pension des femmes est alors inférieure de 37 % à celle des hommes au titre des droits direct et de 24 % après prise en compte de la pension de réversion.

UN HAUT NIVEAU D'INQUIÉTUDE

En septembre 2021, 73 % des femmes estiment que le niveau de pensions servies est ou sera insuffisant pour vivre correctement quand 55 % des hommes partagent ce point de vue. Parmi elles, 29 % considèrent même qu'il était « tout à fait insuffisant » (contre 20 % des hommes).

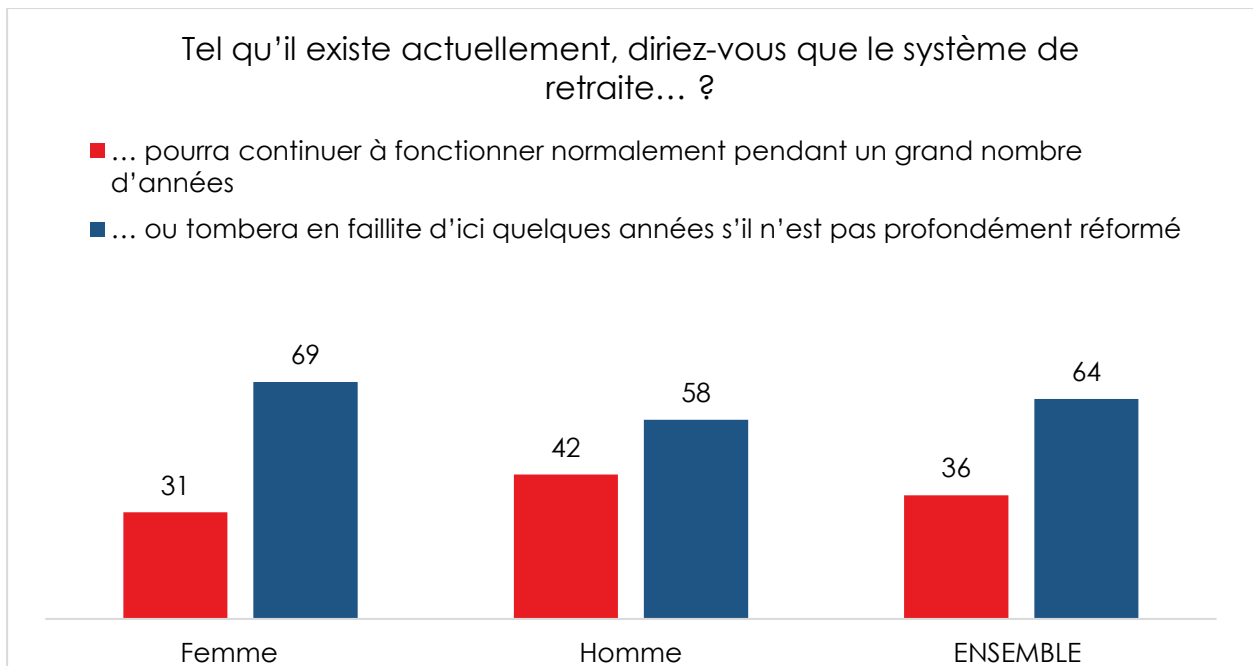


Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

DÉFIANCE DES FEMMES À L'ÉGARD DU SYSTÈME ACTUEL DE RETRAITE

Près de sept femmes sur dix (69 %) pensent que le système de retraite tombera en faillite d'ici quelques années « s'il n'est pas profondément

réformé ». Cette proportion est de 64 % pour l'ensemble des Français et 58 % chez les hommes. Cet écart est à mettre en parallèle sur l'appréciation précédente du niveau des pensions par les femmes.



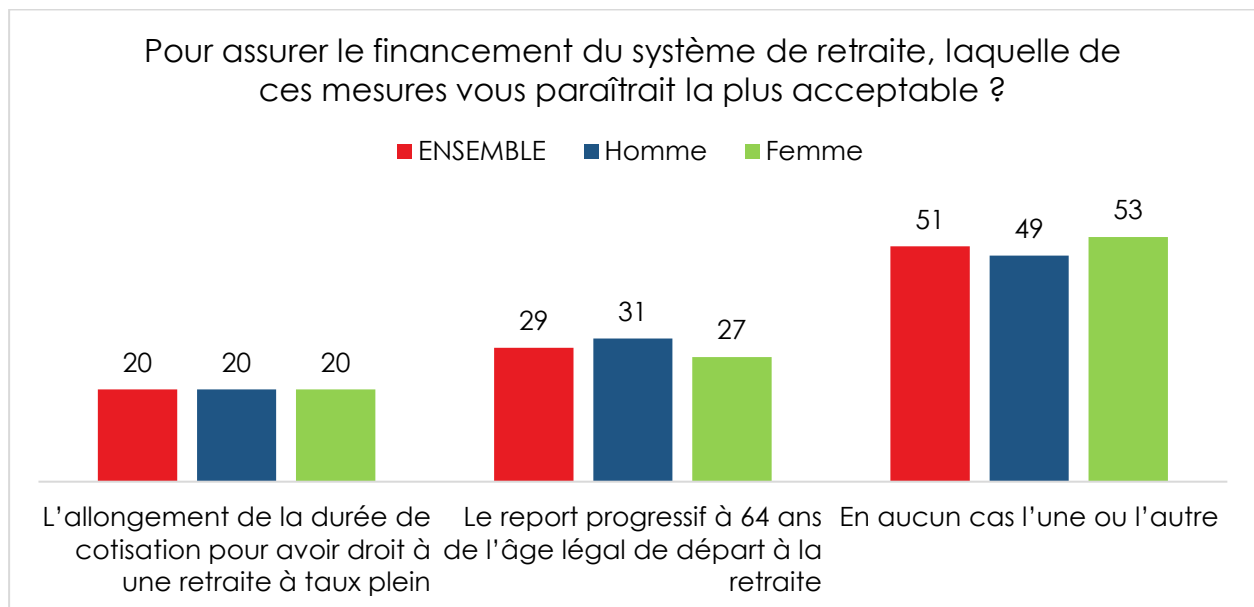
Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

LES FEMMES PLUS HOSTILES QUE LES HOMMES À L'IDÉE DE DEVOIR TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS

Seulement 27 % des femmes contre 31 % des hommes accepteraient l'idée d'un report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans. Cette opposition est liée au fait qu'elles liquident déjà plus tardivement que les hommes leurs droits à pension. En 2019, selon la DARES les femmes ont liquidé leurs droits à la retraite en moyenne 7 mois après les hommes, à 62 ans et 6 mois, contre 61 ans et 11 mois.

Elles craignent de subir un nouveau report.

Si elles sont plus inquiètes que les hommes en ce qui concerne l'avenir du système de retraite, elles sont plus nombreuses à rejeter toutes réformes pouvant les contraindre à travailler plus longtemps. Elles sont ainsi 53 % à manifester leur opposition à la fois à l'allongement de la durée de cotisation d'une part et le report progressif de l'âge légal d'autre part (contre 49 % des hommes).



Cercle de l'Épargne – Amhitéa – IFOP - CECOP

RÉFORME DES RETRAITES : LES FEMMES PARTAGÉES ENTRE DÉSIR D'ÉGALITÉ ET PRISE EN COMPTE DE CERTAINES SPÉCIFICITÉS

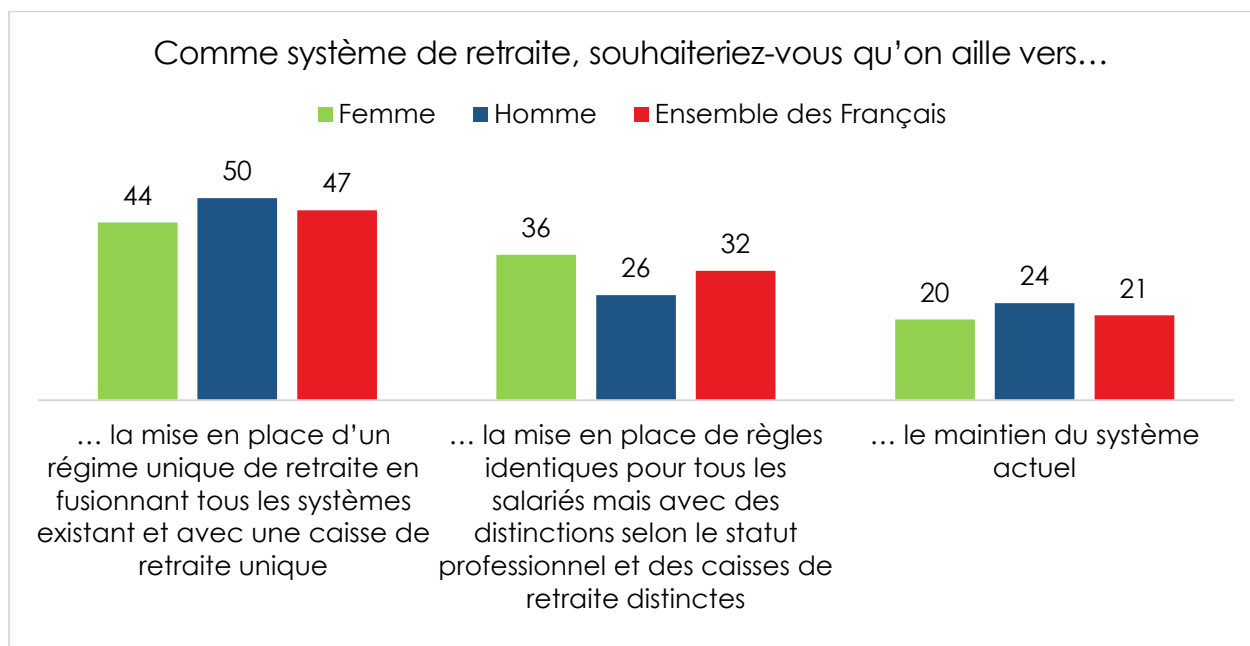
Les femmes comme les hommes maintiennent leur préférence pour la mise en place d'un régime unique de

retraite, fusionnant tous les systèmes existants. Cette solution citée par 44 % de femmes, est encore plus populaire chez les hommes qui sont 50 % à la soutenir. Malgré l'opposition croissante à la réforme à compter de l'ouverture du débat parlementaire,

une majorité relative de sondés demeure, en septembre 2021, réceptive au slogan « *un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous* ».

Au-delà de cette quête de transparence et d'égalité, une part non négligeable des sondés, plus particulièrement les femmes, espère conserver un certain nombre d'avantages ou spécificités liés à leur statut et/ou à leurs conditions de travail. 36 % des femmes contre 26 % des hommes aspirent ainsi à un régime universel à la carte.

Les femmes, davantage sujettes à des carrières entrecoupées en raison d'arrêts maternité, de congés parentaux ou encore de réduction de temps de travail sont de fait très attachées aux dispositifs compensatoires dont elles peuvent être destinataires, selon leur statut professionnel. À ce titre, elles sont plus nombreuses que les hommes à soutenir un système unique à condition que ce dernier prenne en compte les particularités ou spécificités statutaires.

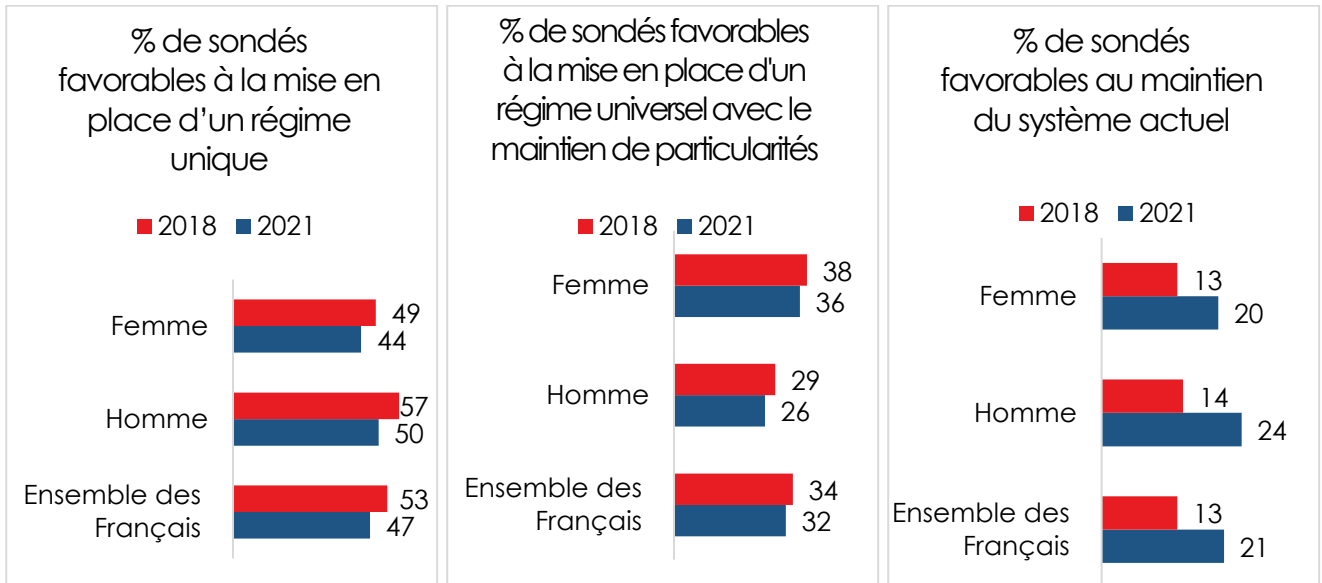


Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

Les femmes plus critiques que les hommes à l'égard du système actuel, sont moins favorables au statu quo. 20 % des sondées sont pour le maintien du système actuel contre 24 % des hommes interrogés.

Toutefois, si l'option du statu quo en matière de retraite demeure

minoritaire, tant chez les hommes que chez les femmes, cette troisième solution proposée dans les éditions 2018 et 2021 de l'enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa, est la seule à croître dans l'intervalle. Elle gagne 7 points chez les femmes et 10 points chez les hommes.

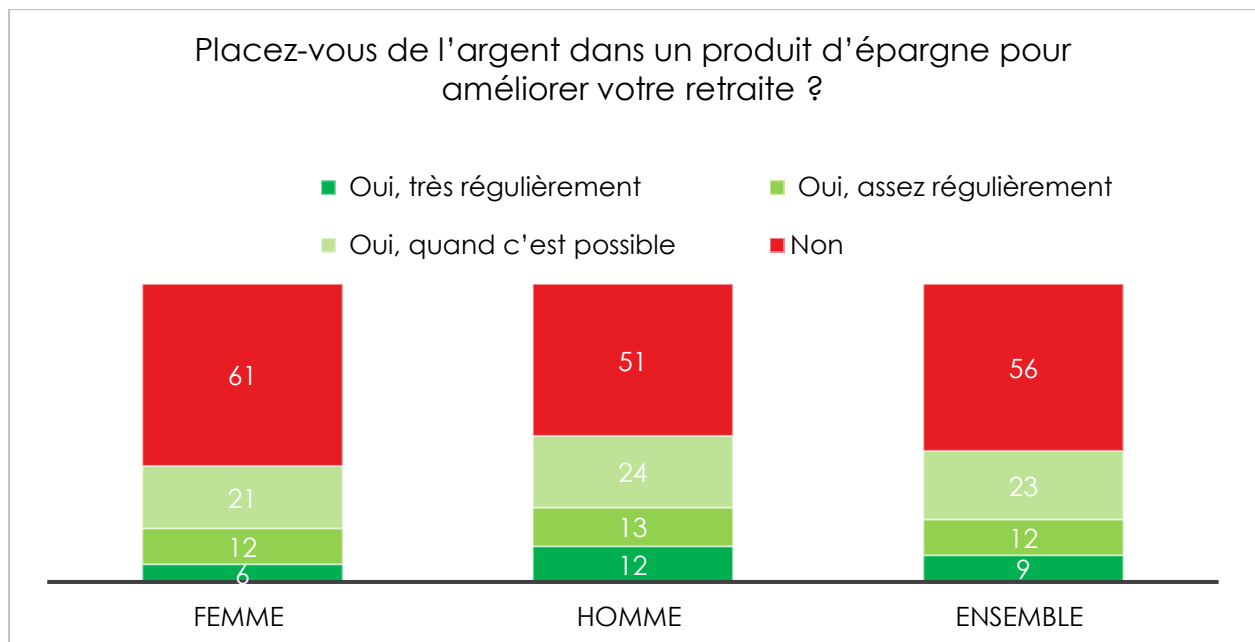


Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

ÉPARGNE RETRAITE : UNE PRATIQUE MOINS RÉPANDUE CHEZ LES FEMMES

61 % des interviewées déclarent ainsi ne pas épargner du tout dans cette optique contre 51 % des hommes.

Parmi les épargnantes en vue de la retraite, seules 6 % le font très régulièrement (contre 12 % des hommes).



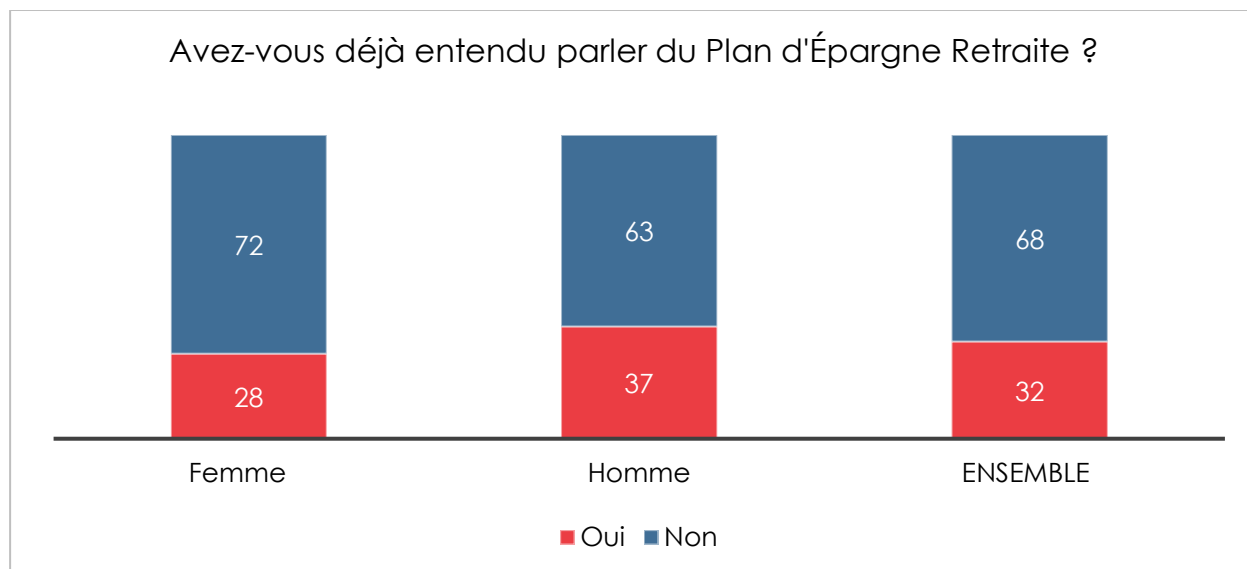
Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

Cette moindre pratique de l'épargne en vue de la retraite tient principalement aux écarts de revenus précédemment évoqués. Faut de moyens suffisants, les femmes privilégient l'épargne de précaution pour répondre à des besoins de court terme.

LES FEMMES ET LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE, UNE HISTOIRE À CONSTRUIRE ?

72 % des femmes déclarent n'avoir jamais entendu parler du Plan

d'Épargne Retraite quand 63 % des hommes sont dans ce cas. Ce produit, né de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi PACTE), est un produit de niche davantage destiné aux CSP+ se situant en haut du panier en termes de rémunération. Outre leur capacité plus grande à placer une partie de leur revenu dans un produit tunnel, ces actifs sont également ceux qui bénéficieront des taux de remplacement les plus faibles une fois à la retraite.

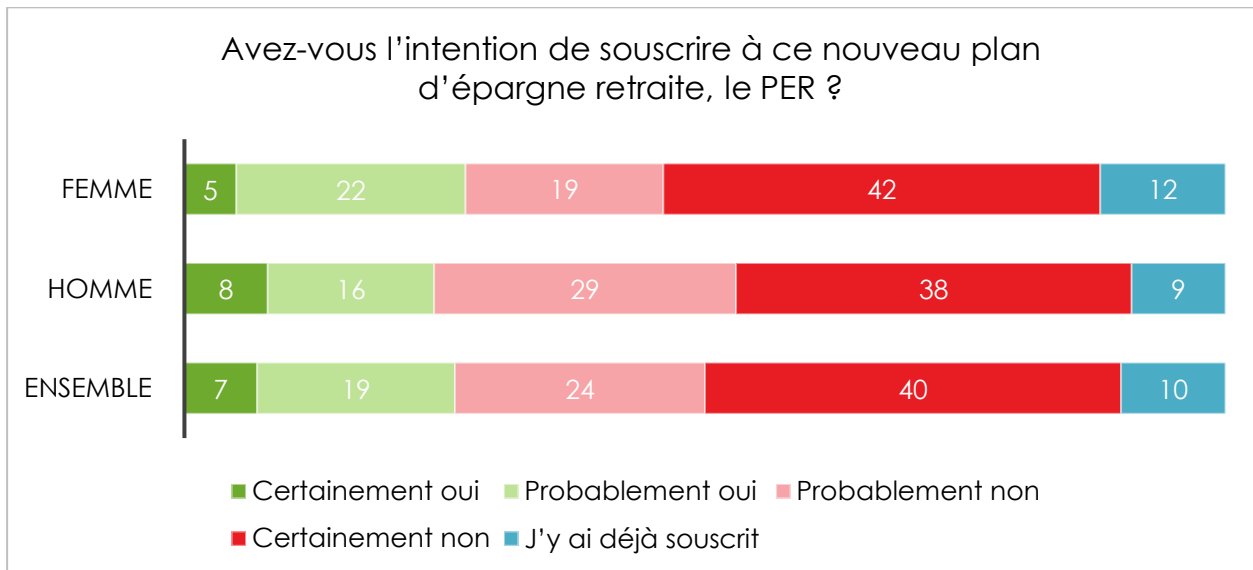


Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP - CECOP

Pour autant, 12 % des femmes déclarent avoir déjà souscrit un PER contre 9 % des hommes. Ainsi, une proportion non négligeable de femmes semble déjà convaincue par ce produit dont la commercialisation a débuté le 1^{er} octobre 2019.

Elles sont par ailleurs plus nombreuses à manifester un intérêt pour le PER.

27 % d'entre elles indiquent avoir l'intention d'en souscrire un. Respectivement 5 % d'entre elles déclarent qu'elles le feront « certainement » et 22 % « probablement ». Les hommes sont un peu moins nombreux à l'envisager (24 % au total dont néanmoins 8 % déclarent vouloir « certainement » souscrire un PER).



Cercle de l'Épargne – Amphitéa – IFOP – CECOP

*

La réforme des retraites voulue par le Président de la République, initialement suspendue en raison de la pandémie, a été définitivement abandonnée fin 2021. Néanmoins, le sujet des retraites demeure d'actualité. Qu'il s'agisse d'Emmanuel Macron ou des autres candidats à la présidentielle, tous semblent vouloir rouvrir le dossier des retraites dans le cadre du futur quinquennat. Quelle place accordera la future réforme à la prise en compte de l'égalité homme/femme parmi les pensionnés ? Lors de la discussion de

la réforme systémique des retraites, la possible remise en question de la réversion et es droits familiaux avait contribué à alimenter les oppositions au projet de loi. Si d'un côté la convergence des niveaux de qualification et la nature des parcours professionnels entre hommes et femmes peut interroger quant à la pertinence de maintenir à l'avenir des dispositifs coûteux, de l'autre la persistance des inégalités hommes/femmes en 2022 continue à poser question.

Les chiffres de cette étude sont tirés de l'enquête « les Français, l'épargne, la retraite et la dépendance » citée dans cette étude a été conduite par le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) à la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa. L'enquête a été réalisée sur internet les 1^{er} et 2 septembre 2021 auprès d'un échantillon de 1 019 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

LE COIN DE LA DÉPENDANCE

DÉPENDANCE, EN ATTENDANT GODOT

Les baby-boomers des Trente Glorieuses arriveront dans les prochaines années à l'âge où la dépendance pourrait potentiellement les atteindre. Ces générations ont bénéficié d'importants gains d'espérance de vie. Elle atteint désormais plus de 80 ans, hommes et femmes confondus. Cette révolution, accompagnée de la montée en puissance de la couverture retraite, a profondément changé le regard de la société sur la vieillesse. Pour autant, l'acuité du problème de la dépendance se pose et se posera avec l'augmentation du nombre de personnes concernées. La dépendance est difficile à appréhender, car elle concerne la fin de vie, car elle souligne notre impuissance face à la mort. L'éclatement des familles, l'individualisme croissant rendent encore plus difficile le soutien aux personnes dépendantes. Le choix légitime de rester le plus longtemps à son domicile a comme limites le coût, la disponibilité d'aidants et l'adaptation du logement. Les familles sont contraintes, surtout dans les derniers mois, à se résoudre à un transfert dans un EHPAD. Ces derniers sont confrontés à des personnes dépendantes de plus en plus âgées avec de multiples pathologies. Les hôpitaux qui pratiquent avant tout le

court séjour ne peuvent pas s'occuper de personnes dépendantes exigeant un personnel d'accompagnement important. A contrario, les EHPAD ne disposent pas de toute la logistique technique pour traiter au mieux leurs pensionnaires. Le déficit de main-d'œuvre qualifiée constitue, par ailleurs, un problème récurrent. L'EHPAD se trouve au milieu du gué, entre la maison de retraite et l'établissement de santé. S'il est admis que les pensionnaires devraient être traités le plus dignement possible, force est de constater que faute de personnel bien formé, ce n'est pas toujours le cas.

Estimée à 2,5 millions de personnes en 2015, la population de personnes âgées dépendantes pourrait atteindre 4 millions en 2050. En dépit de la volonté des pouvoirs publics de promouvoir un « virage domiciliaire », les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) occupent une place centrale dans l'offre de prise en charge, puisqu'ils accueillent aujourd'hui environ 600 000 résidents, soit 15 % de la population de plus de 80 ans. Le volume global de la dépense publique consacrée aux soins et à la dépendance en EHPAD a progressé de 30 % entre 2011

et 2019 (près de trois fois plus vite que le PIB), pour atteindre, selon la Cour des Comptes, 11,24 milliards d'euros en 2019. À ce montant s'ajoutent les dépenses de soins dispensés aux résidents, financées par l'assurance maladie, estimées pour 2018 à 1,34 milliard d'euros pour les soins de ville et à 1,02 milliard d'euros pour les hospitalisations et urgences.

LA CRISE DU COVID, UN RÉVÉLATEUR

La crise du Covid a, dans le domaine des EHPAD comme dans bien d'autres, été un révélateur de certains dysfonctionnements. Les dirigeants de ces établissements ont dû faire face à de multiples problèmes d'ordre sanitaire et éthique. Ils devaient protéger leurs pensionnaires tout en essayant de maintenir des conditions de vie dignes dans un contexte d'injonctions publiques pouvant être contradictoires ou du moins fluctuantes. Ils ont pu être accusés de prendre des mesures liberticides en empêchant les familles de voir leurs proches et/ou de mettre en danger ces derniers en ne fermant pas leur établissement à triple tour. Le livre *Les fossoyeurs* a percuté ce secteur au moment où l'épidémie commençait à reculer. Cet ouvrage fait suite à plusieurs autres dont *EHPAD - Une honte française* d'Anne-Sophie Pelletier, ou encore *Le scandale des EHPAD* de Hella Kherief.

L'accueil des personnes âgées a, en France, connu plusieurs grandes

étapes, ces cinquante dernières années. La loi du 30 juin 1975 a permis de sortir l'hébergement pour personnes âgées du seul secteur hospitalier et de créer un secteur médico-social distinct. La réforme de 1999 a permis de transformer le modèle de la maison de retraite des années 80-90 en un EHPAD standardisé de qualité. Cette loi a été complétée par celle du 20 juillet 2001 sur perte d'autonomie, notion qui s'est progressivement substituée à la notion de dépendance. Cette loi a créé l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Depuis, la France attend une nouvelle loi sur le grand âge.

UNE GUERRE DE RETARD

Les EHPAD ne se sont pas adaptés à l'évolution de leurs pensionnaires de plus en plus âgées et de plus en plus atteints de multipathologies. Selon la DREES, l'âge moyen des résidents en institution était de 85 ans et 9 mois en 2015 contre 85 ans en 2011. En quatre ans, la proportion des personnes âgées de 90 ans ou plus parmi les résidents en institution est passée de 29 % à 35. La durée de séjour était en moyenne de 2,5 ans en 2015. L'EHPAD est souvent le dernier lieu d'hébergement de la personne âgée et le dernier lieu de vie pour un quart des personnes décédées en France. La fin de vie fait donc partie du quotidien des EHPAD. Le niveau de dépendance des personnes accueillies s'accroît d'année en année. Entre 2011 et 2018 : leur GMP

(groupe iso-ressources – GIR – moyen pondéré) passe en moyenne de 689 en 2011 à 723 en 2018. Plus de la moitié des résidents (54 %) y est désormais très dépendante (en GIR 1 ou 2). Plus de la moitié souffre de maladies neurodégénératives. Annexes des hôpitaux, les EHPAD ne sont pas équipés pour faire face à des patients nécessitant des soins en permanence. Dans la moitié des EHPAD, soit il n'y a pas de médecin coordonnateur, soit le nombre d'heures effectuées est insuffisant. La permanence d'un infirmier de nuit apparaît également trop peu développée. La prise en charge des résidents en EHPAD souffre du trop faible niveau d'intervention des ergothérapeutes, des psychomotriciens et des psychologues, pourtant essentiels pour les résidents atteints de troubles cognitifs. Les actions de prévention et l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil se développent mais demeurent encore insuffisantes.

UNE RÉVOLUTION À MENER

La France compte 7 500 EHPAD qui peuvent être publics, privés ou mutualistes. Ils ont été souvent construits de manière standardisée. Pour ralentir les dégâts des maladies mentales, il est indiqué que les pensionnaires devraient bénéficier d'un véritable logement avec des commodités indépendantes (réfrigérateurs par exemple). Au Danemark, les pensionnaires des EHPAD vivent dans des logements de

40 à 60 m² comprenant chambre, salle de bains, salon et kitchenette. Dans ce pays, les EHPAD sont placés au cœur des villes et certains de leurs services sont ouverts à l'ensemble de la population (restaurant, centres de santé). Ce type d'EHPAD est plus coûteux à la construction. Il est donc nécessaire de prévoir d'autres sources de revenus que les pensionnaires. Par ailleurs, il conviendrait de faciliter les hébergements de courte durée pour des personnes dépendantes qui vivent à domicile grâce à la présence d'aides familiaux. Durant les vacances ou en cas de problème de santé, les EHPAD devraient avoir des possibilités d'hébergement sur des périodes de quelques jours à quelques semaines. Les EHPAD pourraient également avoir la responsabilité de la livraison de plateaux-repas à domicile, d'être des plateformes de services pour les aidants et les professionnels de santé, ce qui suppose une architecture ouverte tant sur le plan juridique qu'au niveau physique. Ces EHPAD d'un nouveau genre pourraient disposer de cellules juridiques proposant des conseils aux familles pour la gestion des personnes dépendantes. De très nombreuses familles sont perdues quand un de leurs proches tombe en dépendance. De la mise sous tutelle à l'organisation des soins, tout est complexe, exige du temps et de la persévérance. Aujourd'hui, il est assez facile de critiquer les EHPAD mais il faut se souvenir qu'il y a 20 ou 30 ans, la

situation était bien plus dramatique. En 1998, selon une enquête publiée par le ministère des Affaires Sociales, seulement 66 % des résidents en maison de retraite occupaient alors une chambre individuelle. Ce taux était de 38 % dans les unités de soins de longue durée (USLD). Seulement 44 % des résidents en maison de retraite bénéficiaient de sanitaires dans leur chambre, 27 % dans les USLD. 54 % des résidents n'avaient pas de téléphone dans leur chambre et 40 % pas de télévision. Sur ces différents points, des progrès ont été réalisés sur l'ensemble du territoire. Les salariés des établissements avaient peu ou pas de diplômes. Il a été procédé depuis à une professionnalisation. L'idée que « c'était mieux avant » est donc un fantasme.

À compter de 1997, les EHPAD connaissent une véritable révolution

imposée par l'établissement d'un cahier des charges national exigeant une montée en gamme. Dans les années 2000, ils sont devenus des modèles pour les partenaires européens facilitant l'internationalisation des groupes français. Le secteur se structure autour de quelques grands groupes. Cette industrialisation a peut-être contribué à une normalisation excessive. L'absence de concurrence a pu également freiner les innovations et les remises en cause. Il aurait certainement fallu que l'administration réévalue ce cahier des charges avec une meilleure prise en compte des intérêts des pensionnaires.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

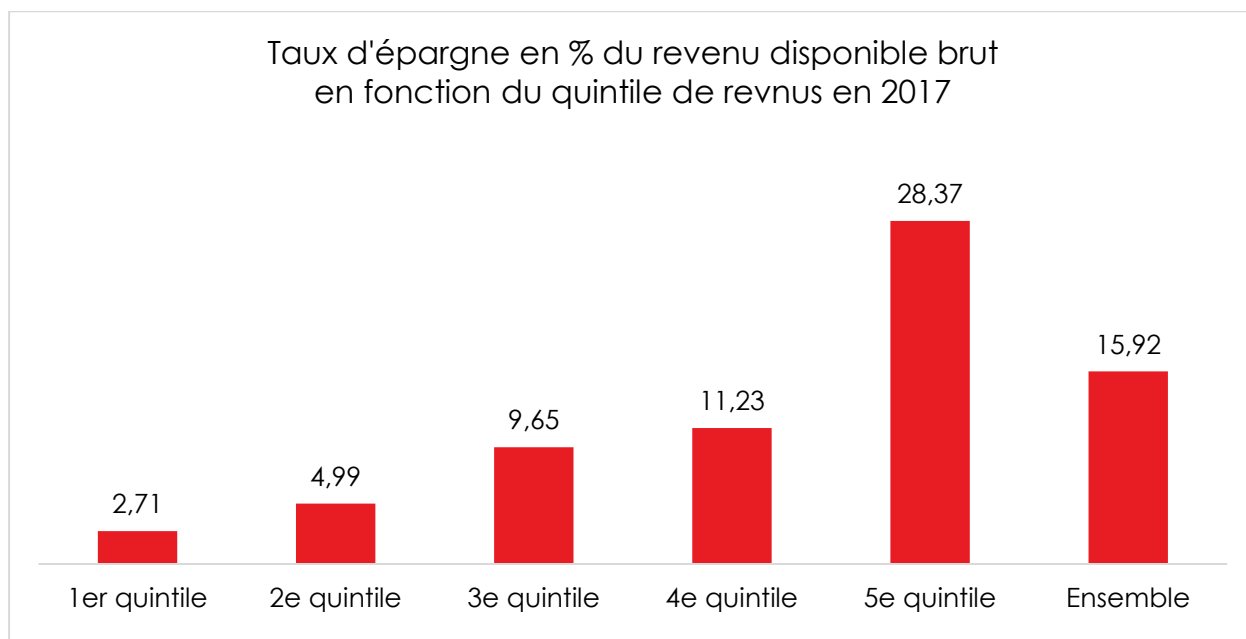
DIS-MOI COMBIEN TU GAGNES, JE TE DIRAI COMMENT TU ÉPARGNES !

Les capacités d'épargne dépendent du niveau de revenus. Par ailleurs, en fonction de ce dernier, les comportements diffèrent. Si le Livret A, par son ample diffusion, se retrouve au sein de tous les ménages, il n'en est pas de même pour les actions.

L'EFFORT D'ÉPARGNE INÉGALEMENT RÉPARTI

Sans surprise, les 20 % des ménages ayant les revenus les plus élevés sont

les principaux épargnants. Leur taux d'épargne dépassait, en 2017, 28 %. Ce sont ces ménages qui, durant la crise sanitaire, ont constitué une grande partie de la cagnotte covid. Cette dernière a dépassé 150 milliards d'euros. Ils épargnent près de 10 fois plus que les ménages du premier vingtile, près deux fois plus que la moyenne et trois fois plus que le vingtile qui les précède.

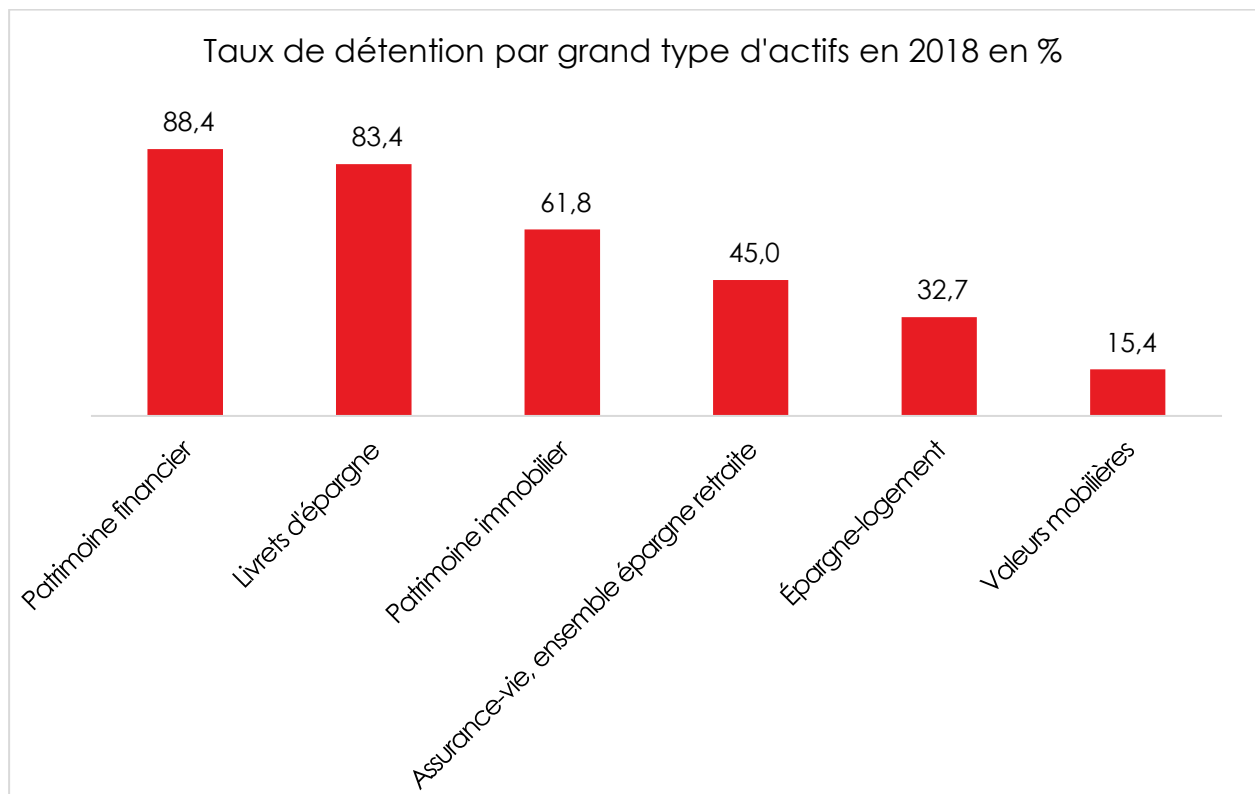


Cercle de l'Épargne – données INSEE

PRÈS DE NEUF FRANÇAIS SUR DIX A UN PATRIMOINE FINANCIER

Début 2018, la moitié des ménages vivant en France déclarait, selon l'INSEE, un patrimoine brut supérieur à 163 100 euros. Ces ménages détenaient 92 % de la masse totale de patrimoine brut. 88 % des Français disposent d'un patrimoine financier. La possession d'un livret (Livret A, LDDS, LEP, Livret Jeune, livrets

bancaires) est quasi généralisée au sein de la population (83 %). 62 % déclarent posséder un patrimoine immobilier (résidence principale, résidence secondaire, investissement immobilier locatif, terrains). En revanche, seulement 15 % de la population possède des valeurs mobilières. L'assurance est détenue par 45 % des ménages.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

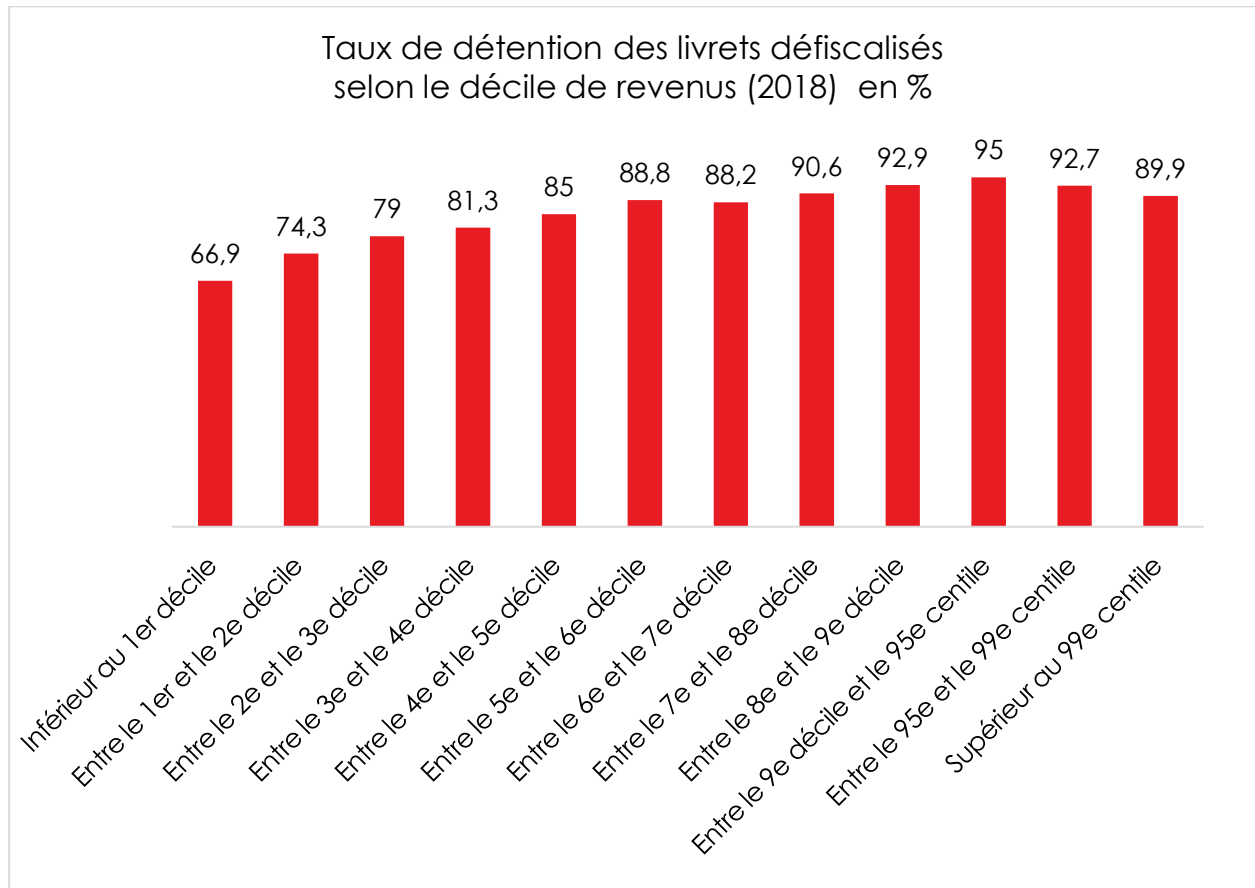
LES LIVRETS DÉFISCALISÉS, UNE VOIE DE PASSAGE OBLIGÉE

Le taux de possession des livrets défiscalisés progresse en fonction des revenus jusqu'au 9^e décile. Le taux atteint 95 % contre 66 % pour les 10 %

des ménages les plus modestes. Le taux est de près de 90 % pour les ménages du 6^e décile. Pour le dernier décile, les personnes les plus aisées, se situant parmi les 5 % les plus aisés sont moins détentrices de produits d'épargne réglementés qui sont

plafonnés. Néanmoins, le taux de détention demeure élevé prouvant que ces produits constituent une

base incontournable pour tous les Français.

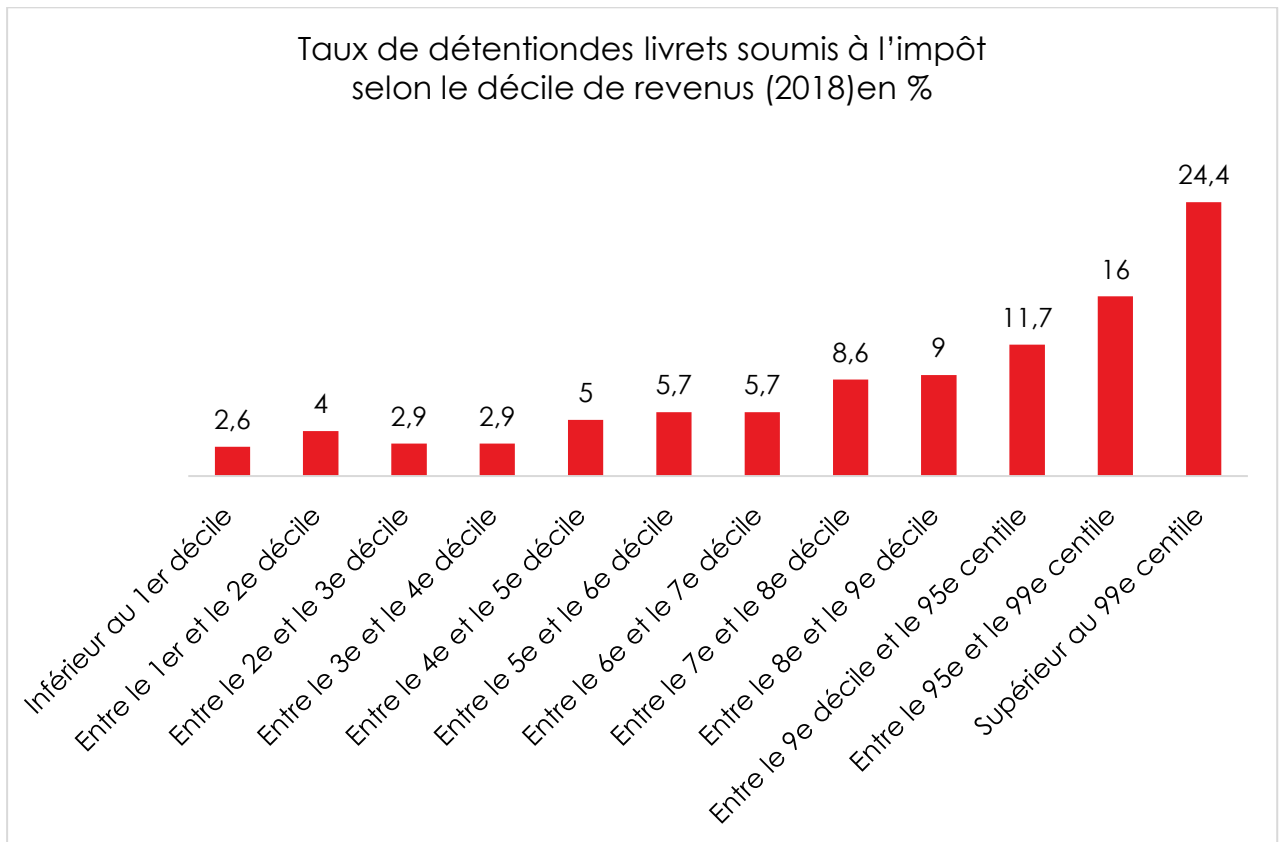


Cercle de l'Épargne – données INSEE

LES LIVRETS BANCAIRES, DES PLACEMENTS RÉSERVÉS AUX HAUTS REVENUS

Les livrets bancaires sont souscrits par les épargnants ayant saturé leurs livrets d'épargne réglementés. Il est de ce fait logique que les ménages les plus aisés aient les taux de

détention les plus élevés. Le taux de détention atteint près de 25 % pour le 1 % des ménages les plus riches en revenus contre 2,6 % chez les 10 % les plus modestes. Il ne décolle que pour les 20 % des ménages les plus aisés.

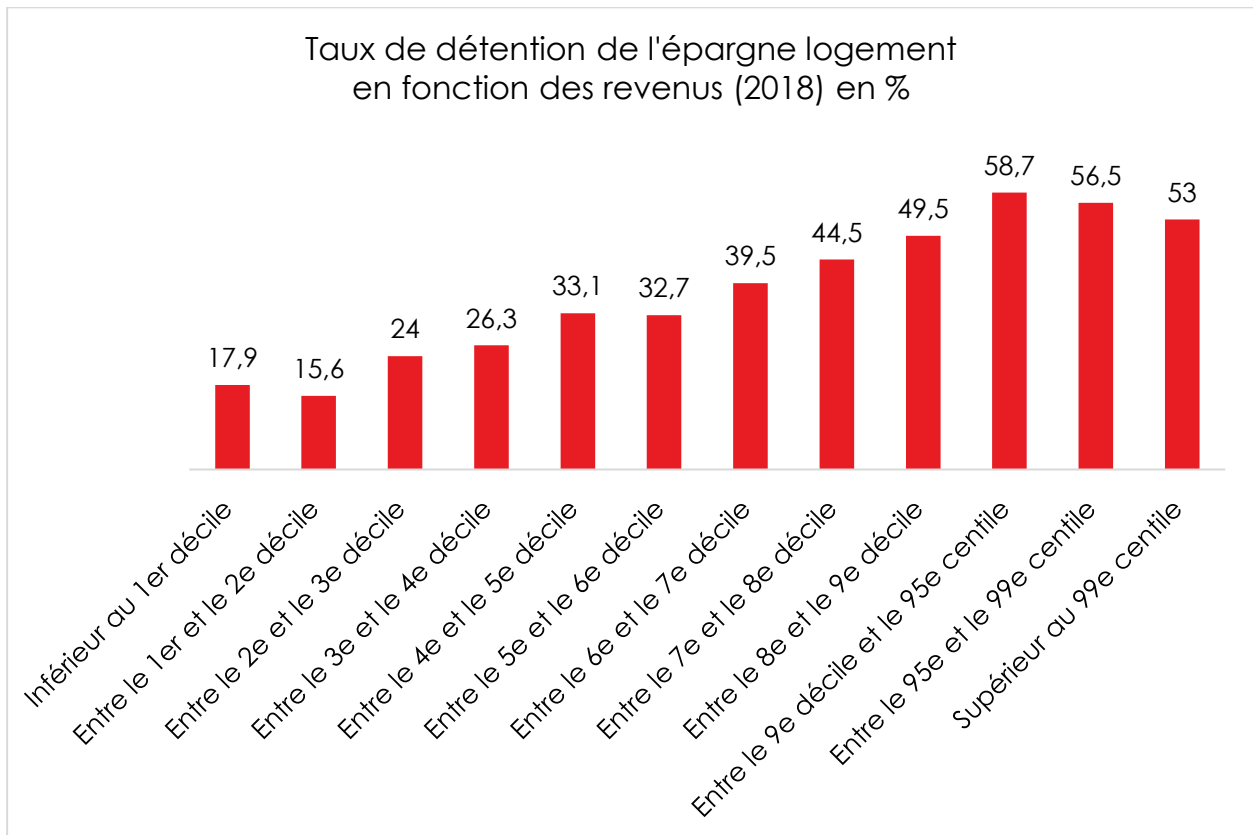


Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'ÉPARGNE LOGEMENT, UN PRODUIT DES CLASSES MOYENNES SUPÉRIEURES

Si un tiers des ménages disposent d'un produit d'épargne logement (Plan d'Épargne Logement ou Compte d'Épargne Logement), cette proportion dépasse 40 % pour les 40 % les mieux dotés en revenus.

Le PEL a, durant des années, attiré à la fois les ménages souhaitant acquérir un bien immobilier et ceux à la recherche d'un placement plus rémunérateur que le Livret A. Le changement du régime fiscal en 2018 de ce produit a conduit à sa désaffectation par les ménages des classes moyennes.

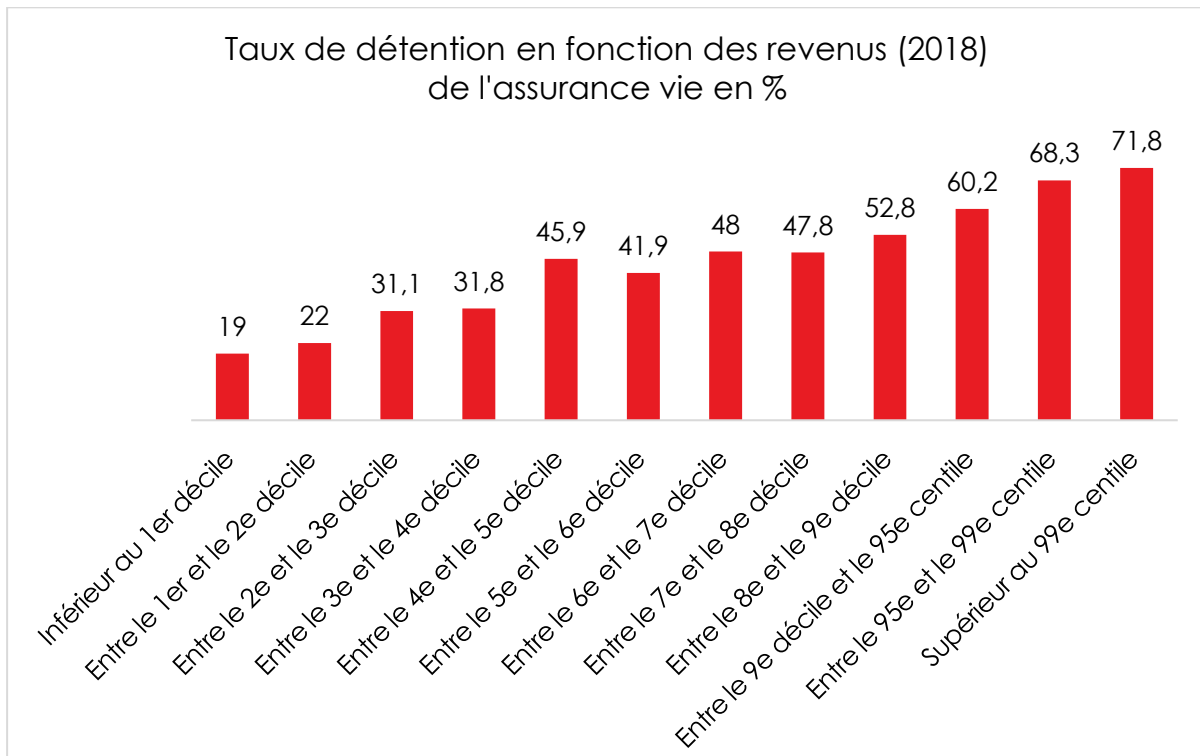


Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'ASSURANCE VIE, UN PRODUIT D'ÉPARGNE À LARGE SPECTRE

En moyenne 45 % des ménages français disposent d'au moins un contrat d'assurance vie. Ce taux atteint 72 % parmi les 1 % les plus riches. De nombreux ménages modestes en ont également souscrit un. Le taux est de 20 % pour ceux figurant parmi les 20 % les plus modestes. La large diffusion de

l'assurance vie lui permet d'asseoir, en volume, son rôle de premier produit d'épargne des ménages avec plus de 1880 milliards d'euros d'encours. Bénéficiant d'une fiscalité incitative, d'une garantie en capital avec les fonds euros, d'une possibilité d'accéder à des produits de marché à fort rendement, l'assurance vie a les faveurs d'un large public pouvant avoir des objectifs différents.

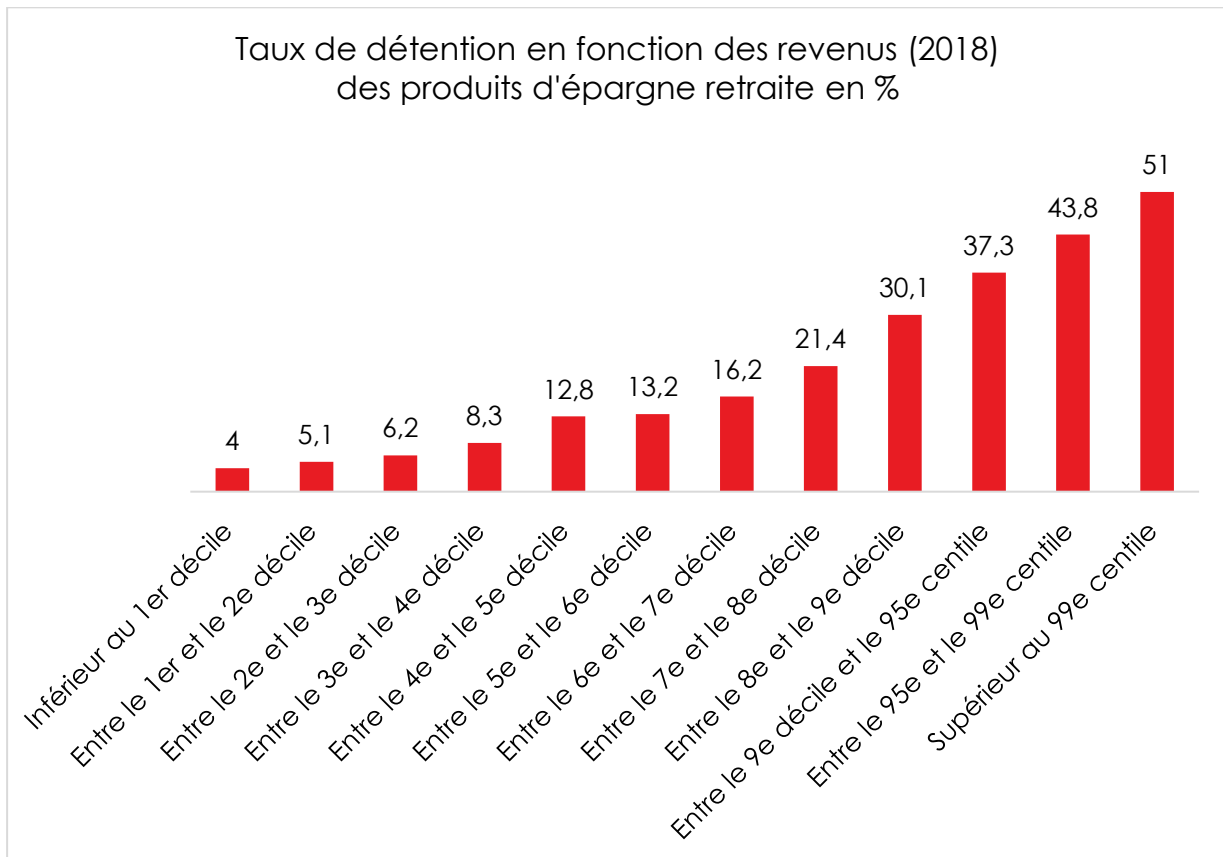


Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'ÉPARGNE RETRAITE SOUSCRIT PAR LES MÉNAGES LES PLUS AISÉS

Les ménages dont le taux de remplacement à la retraite est le plus faible figurent parmi ceux dont les revenus sont les plus élevés. Il s'agit essentiellement de cadres supérieurs et d'indépendants. Ce sont ceux également qui disposent des plus fortes capacités d'épargne pouvant accepter d'en immobiliser une partie dans un produit tunnel. Le taux de

souscription atteint 51 % pour les ménages figurant parmi les 1 % le plus aisés et est supérieur à 40 % pour ceux du dernier décile. Il est simplement de 4 % pour les ménages se situant dans le premier décile. Les avantages fiscaux assortis aux produits d'épargne retraite incitent, par ailleurs, les ménages à forts revenus à en souscrire.

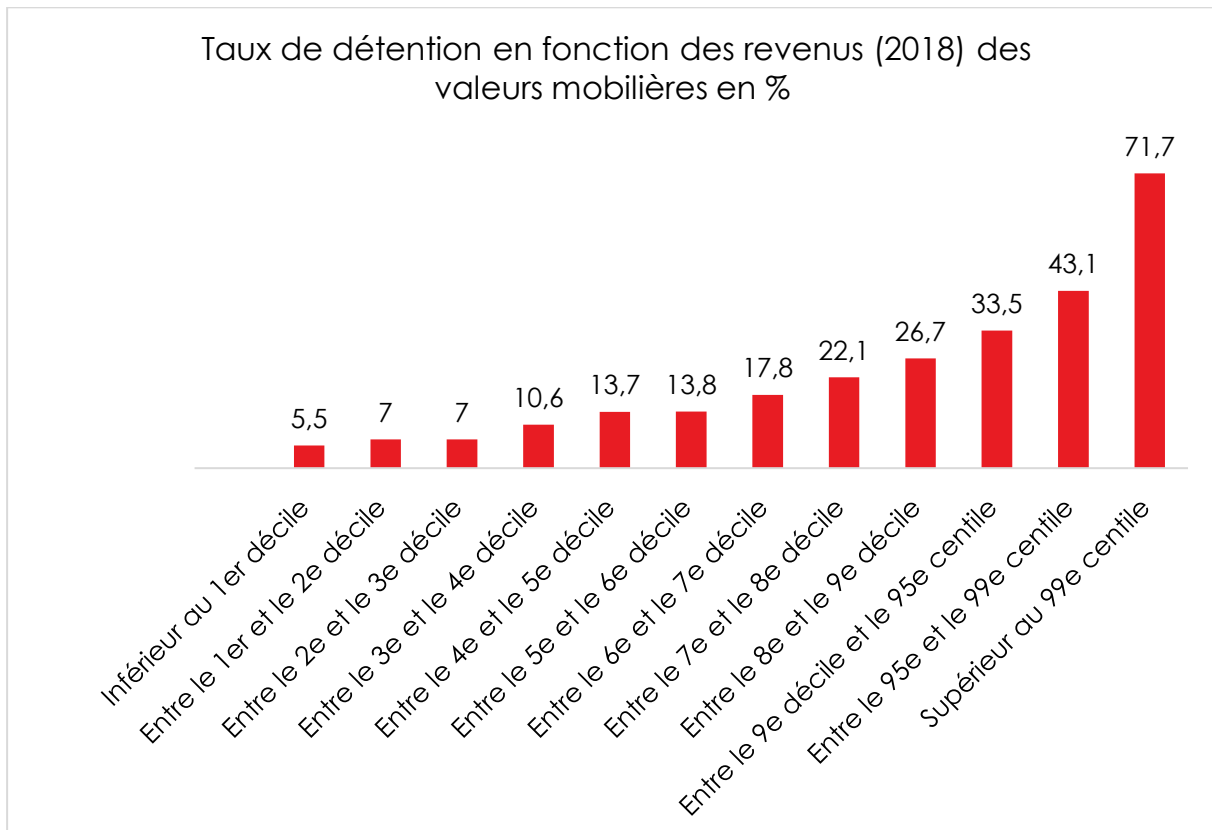


Cercle de l'Épargne – données INSEE

LES VALEURS MOBILIÈRES POSSÉDÉES PAR LES MÉNAGES LES PLUS AISÉS

Si l'assurance vie est largement diffusée, il n'en est pas de même pour les valeurs mobilières (actions, obligations). Seuls 15 % des ménages en ont acquis. Cette moyenne traduit imparfaitement le comportement des ménages en fonction de leurs revenus en matière de possession de valeurs mobilières. Le taux de

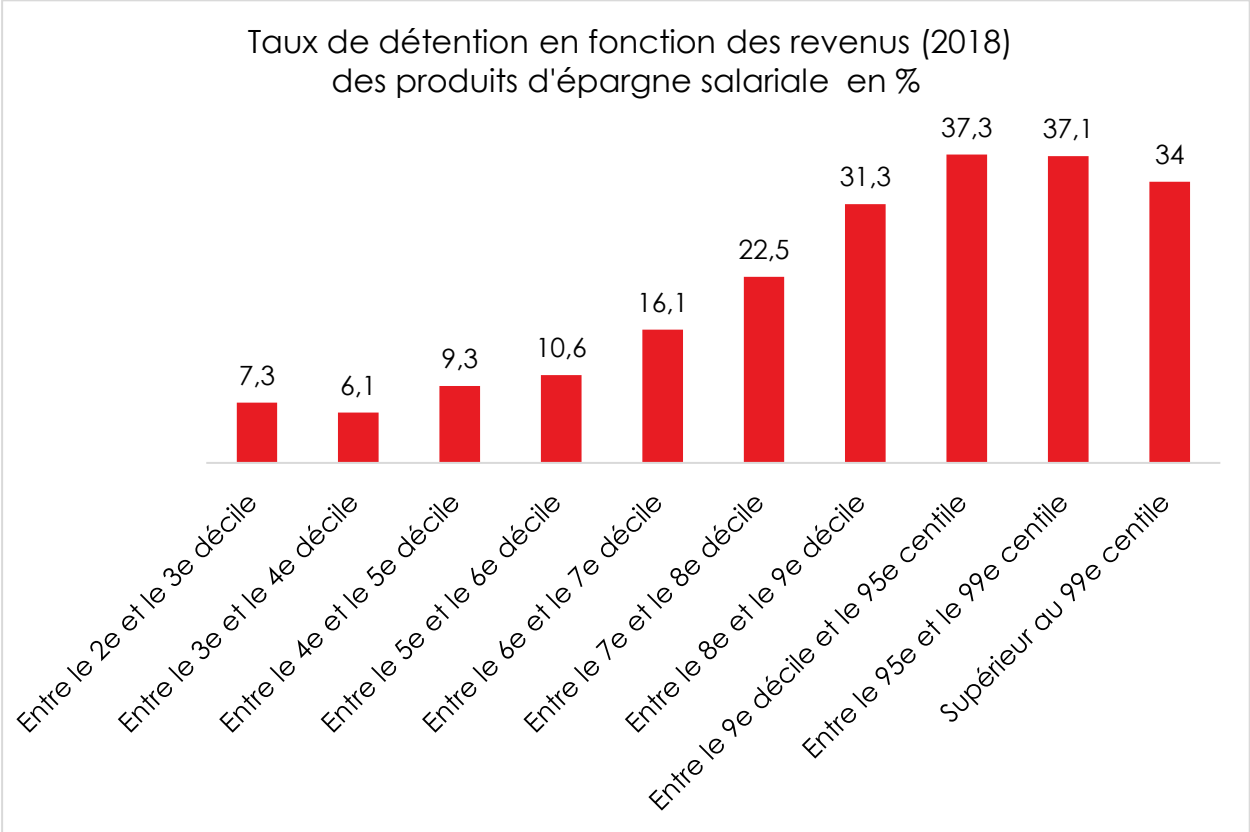
détention est inférieur à 10 % chez les 30 % des ménages les moins bien dotés en revenus. Il atteint près de 40 % chez les 10 % les mieux dotés et plus de 70 % pour le 1 % des ménages les plus aisés. La possession d'un Plan d'Épargne en Actions, 5 millions de titulaires en France, reflète également cette segmentation de la population.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

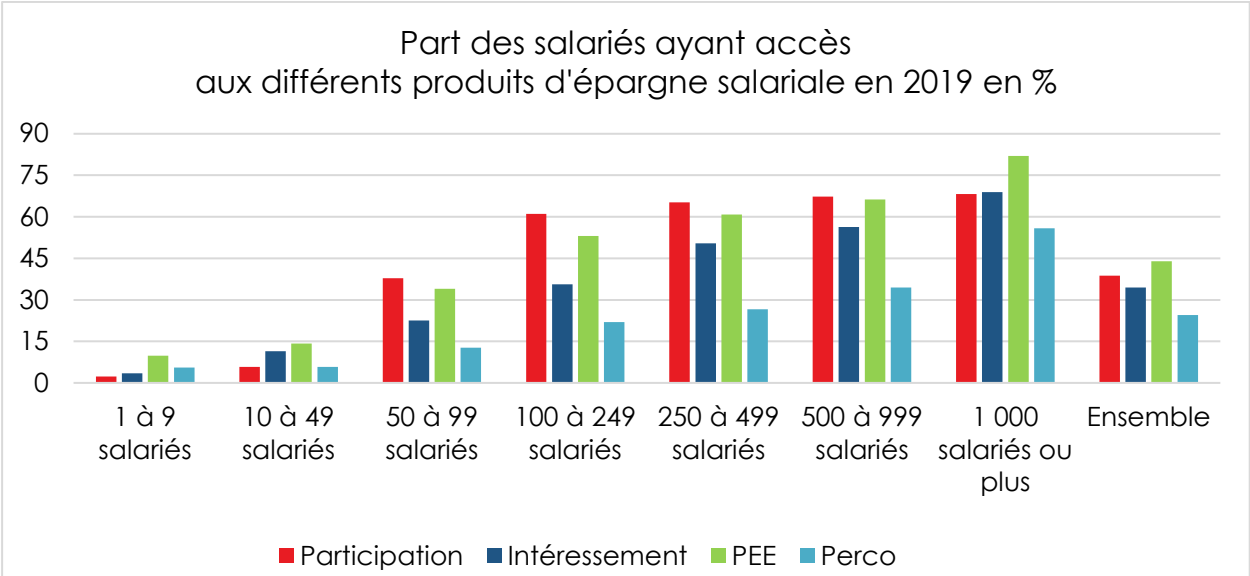
Un salarié sur deux dispose d'au moins un produit d'épargne salariale. Les indépendants, les fonctionnaires, les agriculteurs n'y ont pas accès sauf exception. 35 % des ménages se situant dans le dernier décile ont au

moins un produit d'épargne salariale contre moins de 10 % pour les 30 % des ménages les moins bien dotés.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Le taux de possession d'un produit d'épargne salariale dépend essentiellement de la taille de l'entreprise.

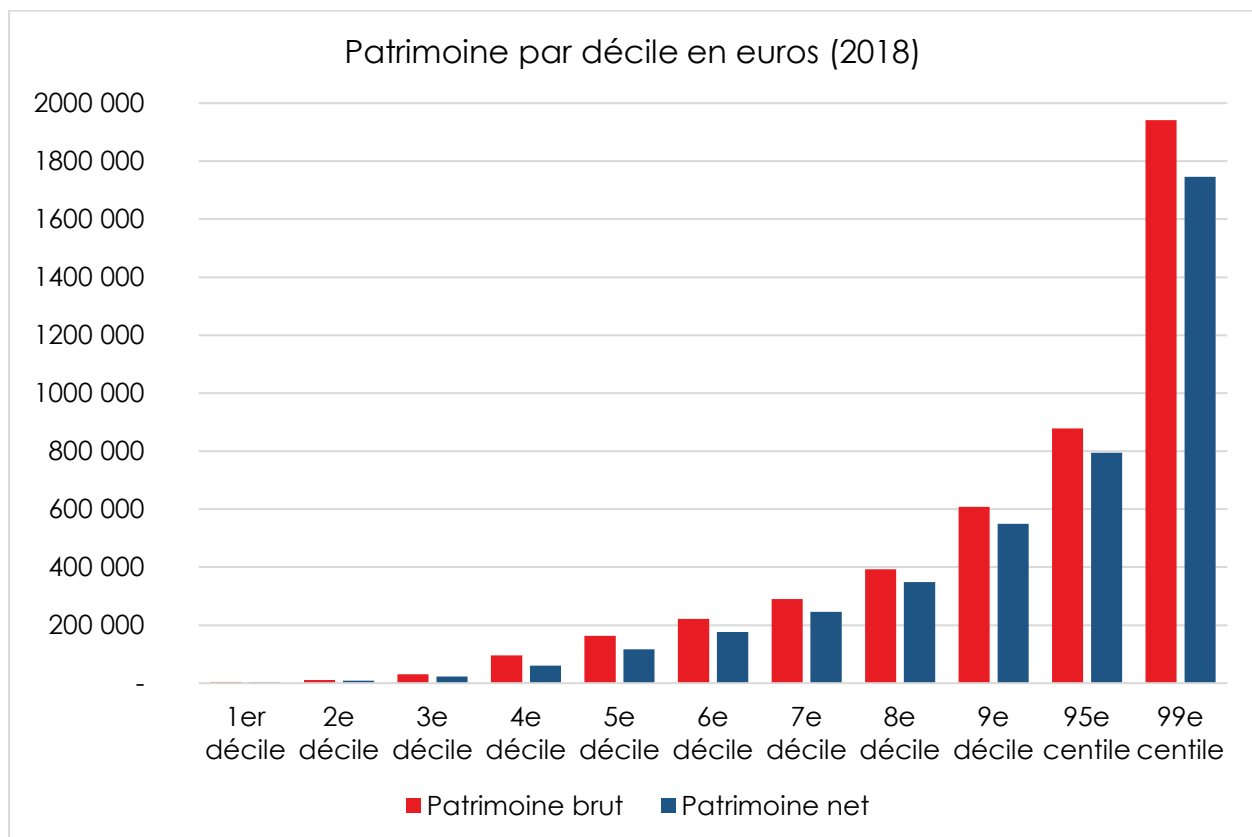


Cercle de l'Épargne – données DARES

LE PATRIMOINE, UNE RÉPARTITION INÉGALE

Le patrimoine brut passe de moins de 4 000 euros à près de 6 000 000 euros du 1^{er} au dernier décile de revenus. Le patrimoine des 1 % les mieux dotés atteint près de 2 millions d'euros. Ce

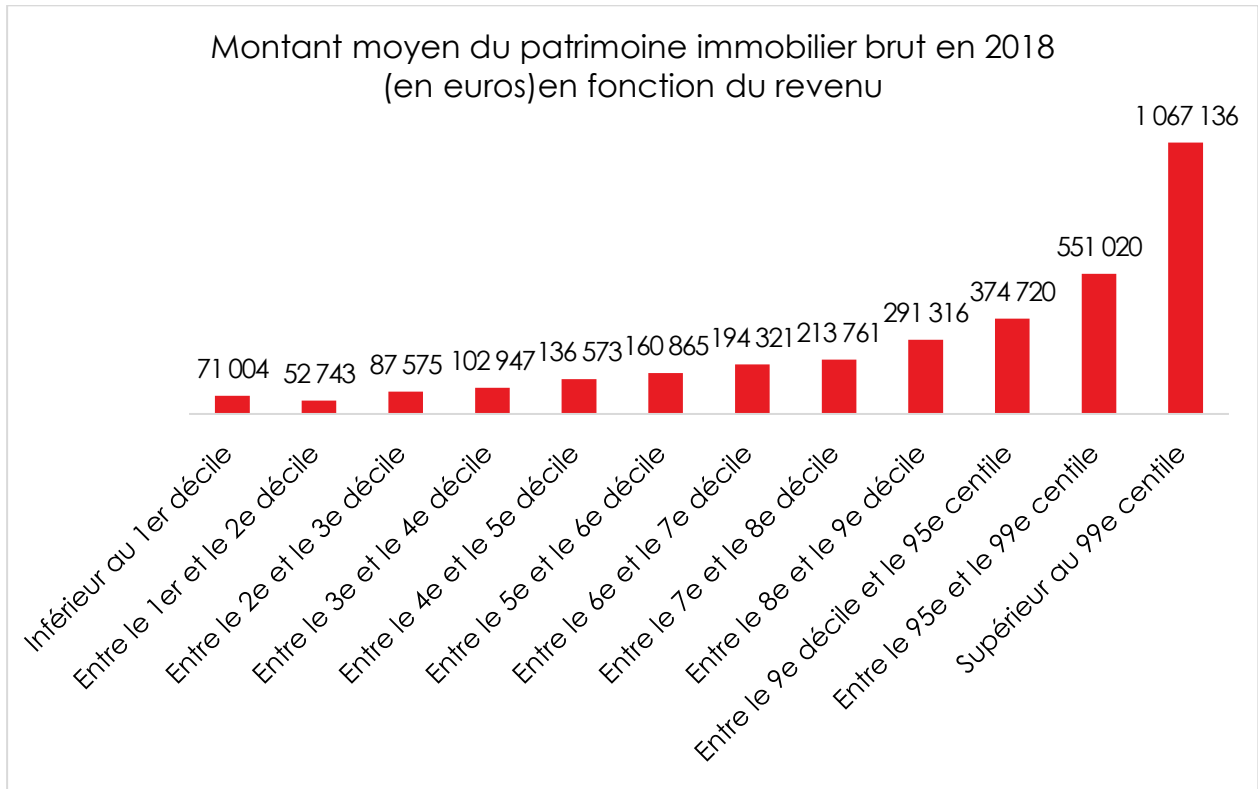
phénomène est lié au processus d'accumulation durant la vie, la forte valorisation de ces vingt dernières années des valeurs immobilières et mobilières et les successions dont bénéficient ceux qui sont déjà les mieux dotés.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les inégalités de patrimoine entre les ménages sont stables par rapport à 2015. Le patrimoine brut des ménages est principalement constitué de biens immobiliers (61 %) et d'actifs financiers (20 %). L'âge est un déterminant majeur : le patrimoine net moyen (déduction

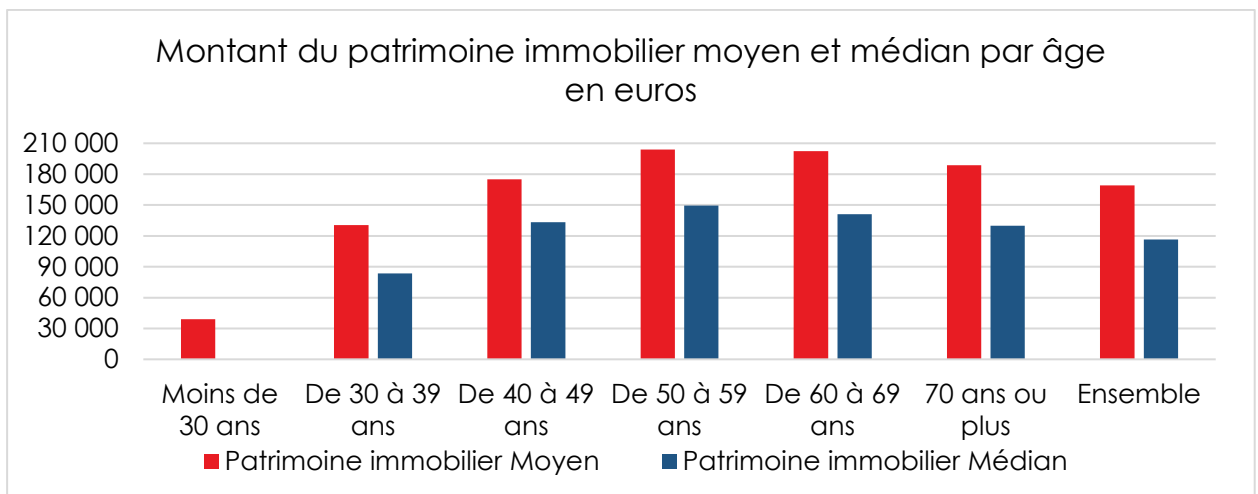
faite des emprunts en cours) passe de 38 500 euros pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans à 315 200 euros pour les ménages de sexagénaires. Plus de la moitié du patrimoine des ménages français est détenue par les plus de 55 ans.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

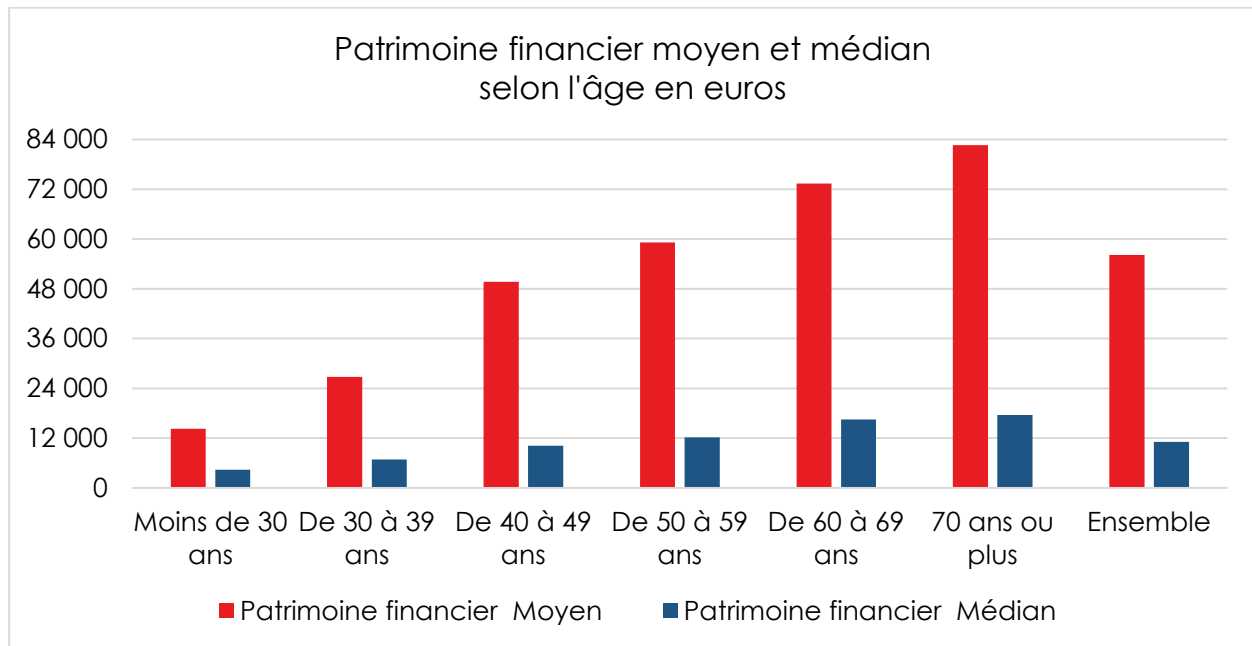
Le montant du patrimoine immobilier moyen était, en 2018, de 169 000 euros, le patrimoine médian étant de 116 000 euros. Au-delà des revenus, le montant du patrimoine immobilier varie en fonction de l'âge.

Les 50/70 ans, avec plus de 200 000 euros de patrimoine immobilier sont les principaux détenteurs.



Cercle de l'Épargne – données INSEE
Pour le patrimoine financier, les épargnants les mieux dotés ont plus de 70 ans (82 600 euros en moyenne).

Le processus d'accumulation et le bénéfice des héritages expliquent cette situation.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'épargne est avant tout constituée en France par les 20 % des ménages les plus aisés. La détention des produits d'épargne dépend de la nature de ces derniers. Le Livret A dépasse les frontières d'âge et de revenus, étant possédé par plus de 8 Français sur 10. L'assurance vie qui est le premier placement des ménages est particulièrement présente parmi

les cadres et les indépendants quand l'épargne retraite est avant tout un produit de niche au profit des contribuables les plus aisés, qui sont par ailleurs également ceux qui sont les plus exposés à la baisse de remplacement de leurs pensions. Les valeurs mobilières sont, de leur côté, très inégalement réparties. Elles sont l'apanage des classes sociales aisées.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

| | Rendements et plafonds | Collectes nettes et encours |
|---|--|---|
| Livret A et Livret Bleu | 1,00 % Plafond 22 950 euros | Janvier 2022 : +6,25 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +15,17 milliards d'euros Évolution sur l'année 2020 : +26,39 milliards d'euros Encours : 349,6 milliards d'euros |
| Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) | 1,00 % Plafond 12 000 euros | Janvier 2022 : +550 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : 4,04 milliards d'euros Évolution sur l'année 2020 : +8,82 milliards d'euros Encours : 126,8 milliards d'euros |
| Plan d'Épargne-logement (PEL) | 1,00 % Pour les PEL ouverts À compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros | Janvier 2022 : -642 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : +1,776 milliard d'euros Évolution sur l'année 2020 : +7,039 milliards d'euros Encours : 290,685 milliards d'euros |
| Compte Épargne-Logement (CEL) | 0,25 % Plafond 15 300 euros | Janvier 2022 : +41 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : +429 millions d'euros Évolution sur l'année 2020 : +1,548 milliard d'euros Encours : 31,670 milliards d'euros |
| Livret d'Épargne Jeune | Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros | Janvier 2022 : -199 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : -363 millions d'euros Évolution sur l'année 2020 : -6 millions d'euros Encours : 5,198 milliards d'euros |
| Livret d'Épargne Populaire (LEP) | 2,2 % Plafond : 7 700 euros | Janvier 2022 : +497 millions d'euros Évolution sur l'année 2021 : -1,092 milliard d'euros Évolution sur l'année 2020 : +48 millions d'euros Encours : 38,834 milliards d'euros |
| Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers | 0,09 % (janvier 2022) Pas de plafond légal | Janvier 2022 : +1,775 milliard d'euros Évolution sur l'année 2021 : +26,719 milliards d'euros Évolution sur l'année 2020 : +14,878 milliards d'euros Encours : 217,145 milliards d'euros |
| PEA | Plafond 150 000 euros | Nombre (sept. 2021) : 5,085 millions Encours (sept. 2021) : 107,89 milliards d'euros |
| PEA PME | Plafond : 225 000 euros | Nombre (sept. 2021) : 99 091 Encours (sept. 2021) : 2,03 milliards d'euros |
| Assurance vie Fonds euros • En 2020 UC • En 2020 | +1,3 % +1,1 % | Janvier 2022 : +3 milliards d'euros Évolution sur l'année 2021 : +21 milliards d'euros Évolution sur l'année 2020 : -6,5 milliards d'euros Encours : 1 871 milliards d'euros |
| SCPI • 2020 | 4,18 % | Encours 2020 : 71,4 milliards d'euros Collecte 2020 : 6,03 milliards d'euros |

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE - *provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

| | Résultats – Février 2022 |
|--|--------------------------|
| CAC au 31 décembre 2021 | 7 153,03 |
| CAC au 28 février 2022 | 6 658,83 |
| Évolution en février 2022 | -5,20 % |
| Évolution sur 12 mois | +16,76 % |
| Daxx au 31 décembre 2021 | 15 884,86 |
| DAXX au 28 février 2022 | 14 461,02 |
| Évolution en février 2022 | -6,85 % |
| Évolution sur 12 mois | +2,89 % |
| Footsie au 31 décembre 2021 | 7 384,54 |
| Footsie au 28 février 2022 | 7 465,21 |
| Évolution en février 2022 | -1,18 % |
| Évolution sur 12 mois | +15,14 % |
| Euro Stoxx au 31 décembre 2021 | 4 298,41 |
| Eurostoxx au 28 février 2022 | 3 924,23 |
| Évolution en février 2022 | -6,232 % |
| Évolution sur 12 mois | +7,91 % |
| Dow Jones au 31 décembre 2021 | 36 338,30 |
| Dow Jones au 28 février 2022 | 33 892,60 |
| Évolution en février 2022 | -0,79 % |
| Évolution sur 12 mois | +9,57 % |
| Nasdaq au 31 décembre 2021 | 15 644,97 |
| Nasdaq au 28 février 2022 | 13 755,17 |
| Évolution en février 2022 | +3,01 % |
| Évolution sur 12 mois | +4,27 % |
| Nikkei au 31 décembre 2021 | 28 791,71 |
| Nikkei au 28 février 2022 | 26 526,82 |
| Évolution en février 2022 | +1,36 % |
| Évolution sur 12 mois | -8,42 % |
| Shanghai Composite au 31 décembre 2021 | 3 639,78 |
| Shanghai Composite au 28 février 2022 | 3 462,31 |
| Évolution en février 2022 | +0,19 % |
| Évolution sur 12 mois | -1,33 % |
| Parité euro/dollar au 31 décembre 2021 | 1,1378 |
| Parité euro/dollar au 28 février 2022 | 1,1222 |
| Évolution en février 2022 | +0,73 % |
| Évolution sur 12 mois | -7,06 % |
| Once d'or au 31 décembre 2022 | 1 825,350 |
| Once d'or en dollars au 28 février 2022 | 1 892,550 |
| Évolution en février 2022 | +5,46 % |
| Évolution sur 12 mois | +9,50 % |
| Pétrole au 31 décembre 2021 | 78,140 |
| Pétrole de Brent en dollars au 28 février 2022 | 97,870 |
| Évolution en février 2022 | +9,93 % |
| Évolution sur douze mois | +51,85 % |

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

| | Taux |
|--|-----------|
| Taux OAT à 10 ans | |
| Au 31 décembre 2021 | +0,195 % |
| Au 31 janvier 2022 | +0,425 % |
| Au 28 février 2022 | +0,599 % |
| Taux du Bund à 10 ans | |
| Au 31 décembre 2021 | -0,181 % |
| Au 31 janvier 2022 | +0,0105 % |
| Au 28 février 2022 | +0,128 % |
| Taux de l'US Bond à 10 ans | |
| Au 31 décembre 2021 | +1,505 % |
| Au 31 janvier 2022 | +1,791 % |
| Au 28 février 2022 | +1,870 % |
| Taux de l'Euribor au 28 février 2022 | |
| Taux de l'Euribor à 1 mois | -0,551 % |
| Taux de l'Euribor à 3 mois | -0,533 % |
| Taux de l'Euribor à 6 mois | -0,493 % |
| Taux de l'Euribor à 12 mois | -0,349 % |
| Crédit immobilier (Taux moyen du marché - source Empruntis au 28 février 2022) | |
| 10 ans | 0,85 % |
| 15 ans | 0,95 % |
| 20 ans | 1,10 % |
| 25 ans | 1,30 % |
| Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2021 (BdF) | |
| Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans | 1,83 % |
| Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans | 1,80 % |
| Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans | 1,81 % |
| Prêts à taux variable | 1,75 % |
| Prêt-relais taux moyen pratique | 2,16 % |
| Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2022 | |
| Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans | 2,44 % |
| Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans | 2,40 % |
| Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans | 2,41 % |
| Prêts à taux variable | 2,33 % |
| Prêt-relais taux moyen pratique | 2,87 % |
| Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros : (Taux effectifs moyens constatés pour le 4^e trimestre 2021 par la Banque de France) | |
| Montant inférieur à 3 000 euros : | 15,88 % |
| Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* | 7,35 % |
| Montant supérieur à 6 000 euros | 3,70 % |
| Prêts découverts de comptes | 11,47 % |
| Prêts à la consommation, taux de l'usure applicables au 1^{er} trimestre 2022 | |
| Montant inférieur à 3 000 euros | 21,17 % |
| Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* | 9,80 % |
| Montant supérieur à 6 000 euros | 4,93 % |
| Prêts de découverts de compte | 15,29 % |

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

| | Montant et évolution | Commentaires |
|--|---|---|
| Pension régime de base | Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022 | Minimum contributif : 652,60 euros par mois (7 831,24 euros par an) au 1 ^{er} janvier 2022 Maximum pension de base : 20 568 euros par an |
| AGIRC-ARRCO | Valeur du point : 1,2841 euro au 1 ^{er} nov. 2021 | |
| IRCANTEC | Valeur du point : 0,49241 euro au 1 ^{er} jan. 2022 | |
| Indépendants | Valeur du point : 1,221 euro | |
| Pension militaire d'invalidité | Valeur du point : 15,05 euros | |
| Montant du minimum vieillesse | l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 916,78 euros par mois pour les personnes seules et à 1 423,31 euros pour les couples au 1 ^{er} janvier 2022. De son côté, le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 11 0001,45 euros pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 17 079,77 euros pour un couple. | |
| Allocation veuvage | Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1 ^{er} janvier 2022 de 1,1 % soit à 632,17 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 370,63 euros. Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire. | Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2021 : 778,53 euros (les ressources des 3 mois précédant la demande sont prises en compte (soit 2 335,58 euros pour 3 mois). |
| Réversion | Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2 080 fois le SMIC horaire, soit 21 985,60 euros en 2022 contre 21 320 euros en 2021. Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 34 877,44 euros en 2022. | 54 % de la pension du défunt |
| Montant moyen mensuel de la pension brute en 2019 : | Droits directs (y compris majoration pour enfants) : | Avec droits dérivés : |
| <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes | 1 503 euros 1 924 euros 1 145 euros | 1 651 euros 1 947 euros 1 399 euros |

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERNA) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercleredelegpargne.fr